

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Présidence : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Didier Lauret, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Christiane Kolla Barnes ainsi que MM. Dominique Jacot et Matthias Meyer

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, ainsi que la Secrétaire générale adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **070-2022 R** : Crédit complémentaire de CHF 284'430 TTC (dont CHF 14'430 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la poursuite des études sur les cheminements à travers la Moraine et à Vigne-Rouge, ainsi qu'un crédit de réalisation de CHF 1'735'270 TTC (dont CHF 81'770 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) permettant l'amélioration du cheminement qui reliera la crèche du Val-d'Arve au chemin des Moraines et l'accès au site de l'administration du Val-d'Arve.
5. Délibération administrative **073-2022 R** : Proposition du Conseil administratif de préavisier défavorablement le projet de construction de 3 habitats groupés, DP 317'241 - prévoyant un indice d'utilisation du sol de 51.5 % (THPE), sur la parcelle 688, sise au 3 chemin Fillion, classée en 5ème zone.
6. Délibération administrative **081-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 844'700.— TTC, dont CHF 40'200.— TTC d'activation de prestations

effectuées par le personnel communal, destiné à l'amélioration et à l'agrandissement de la place de jeux au lieu-dit Noie-tes-Puces

7. Délibération administrative **082-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 6'197'232.29 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2022

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Motion **019-2021 R** : Création d'un fonds d'apprentissage
9. Motion **024-2022 P** : Grande braderie « Automne-Hiver »
10. Postulats
11. Résolutions
12. Pétition **008-2022 P** : Pour des toilettes salubres à la Place du Marché
13. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022

Suite à la panne d'enregistrement intervenue lors de la dernière séance, le procès-verbal doit encore être complété par un résumé des interventions qui n'ont pas pu être enregistrées. Pour cette raison, le Président propose le report de l'adoption de ce procès-verbal à la prochaine séance.

M. Von Burg comprend la proposition du Président, mais souligne que le procès-verbal est la seule possibilité pour la population de prendre connaissance des débats du Conseil municipal. En l'occurrence, reporter l'adoption du procès-verbal amènera cette possibilité à l'automne. M. Von Burg demande si les passages qui manquent sont des passages importants ou non. S'ils sont peu importants, il propose que le Conseil municipal adopte ce soir un premier procès-verbal qu'il complètera par la suite. Il faut un peu penser aux gens – et il croit qu'il en existe quelques-uns – qui s'intéressent aux travaux du Conseil municipal.

Pour faire partie des muets du procès-verbal, M. Calame dirait qu'un certain nombre d'interventions n'ont pas été enregistrées. Il comprend la remarque de M. Von Burg. Néanmoins, c'est une part importante des débats qui est absente de ce procès-verbal. Par conséquent, il soutient la proposition de reporter l'adoption du procès-verbal.

M. Voignier rejoint les propos de M. Calame. Il ne sait pas quelles sont les interventions qui n'ont pas pu être retranscrites, mais il est important que les personnes concernées puissent compléter le procès-verbal et que les membres du Conseil municipal puissent le relire dans son intégralité. Il ne faut pas présenter à la population un procès-verbal auquel il manque des parties et qui sera ensuite corrigé. M. Voignier est d'avis que l'adoption de ce procès-verbal peut être reportée, comme l'a proposé le Président.

M. Gerster abonde dans le sens de M. Voignier.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la proposition de M. Von Burg.

La proposition d'adopter le procès-verbal provisoire du 19 mai 2022 et de le compléter ensuite est refusée par 20 non, 4 oui et 3 abstentions.

Par conséquent, l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est reportée à la prochaine séance.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

Projet d'agglomération 4^{ème} génération

À travers le Programme en faveur du trafic d'agglomération, la Confédération participe depuis le début des années 2000 au financement de projets relatifs aux transports dans les villes et les agglomérations. Les contributions fédérales peuvent être octroyées à des agglomérations dont les projets, qui relèvent des communes ou des cantons, coordonnent efficacement le développement des transports et celui de l'urbanisation. Les projets dont il est question s'inscrivent par exemple dans l'amélioration des dessertes urbaines pour la mobilité douce, la requalification des axes de circulation pour plus de sécurité ainsi que l'amélioration de l'offre en transports publics. Les projets d'agglomération sont donc un pilier important de la politique des agglomérations de la Confédération et du développement territorial durable de la Suisse.

Le Conseil fédéral a récemment annoncé la mise en consultation d'un nouveau paquet de 1.3 milliard pour soutenir le développement de ces projets. Le dossier soumis dans le cadre du Grand Genève a été bien accueilli et les projets de l'agglomération pourront bénéficier d'un soutien d'environ 150 millions pour le prochain train de mesures à réaliser d'ici à 2030, sous réserve de la décision finale des chambres fédérales.

Plusieurs dossiers carougeois font partie du dossier « Grand Genève ».

En ce qui concerne Carouge, à ce jour l'essentiel du soutien financier portait sur des projets cantonaux réalisés sur le territoire communal. Compte tenu de l'important développement en cours de notre ville et de l'effort financier qu'il nous faut désormais fournir pour faire évoluer les infrastructures et nos espaces publics, il nous semblait indispensable que cette possibilité de cofinancement soit davantage mobilisée. J'ai donc demandé au service de l'urbanisme de veiller à mettre en place une coordination plus fine entre la planification communale et celle du Grand Genève et de revoir en particulier le calendrier des projets dans le secteur du PAV, ce qui a pu être fait dans les délais fixés par la Confédération pour annoncer les projets candidats.

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'essentiel des mesures communales soumises ont été retenues et permettront à la Ville de profiter d'un montant conséquent d'environ 10 millions de la Confédération et un montant du même ordre du Canton sous réserve de la validation de la loi de financement à venir par le Grand Conseil, soit un total d'environ 20 millions

Il s'agit des projets suivants :

- Réaménagement de l'avenue de la Praille en lien avec le PLQ Etoile 1
- Réaménagement de la rue du Collège, Moraines et Fontenette
- Réaménagement des aménagements de la place de Sardaigne et de l'avenue Vibert entre les tours
- Stationnements cycle sécurisés
- Réseau de mobilité douce en direction de la gare du Bachet sur la route de Saint-Julien

Eclairage sur la place de Sardaigne

Comme vous le savez, notre Ville s'est dotée d'un Plan Lumière en 2015.

Il a pour objectif principal de réviser l'éclairage public, afin d'améliorer l'efficacité énergétique d'une part et de mettre en place des sources lumineuses plus efficaces et respectueuses de l'environnement naturel, tout en étant également plus agréable pour les habitants et habitantes et plus adapté aux lieux et au patrimoine.

Ainsi depuis hier, les grands candélabres bordant la place de Sardaigne sont éteints pour une durée de trois mois afin de contribuer à améliorer le développement de la trame « noire » à Carouge.

L'éclairage de la place est assuré par les luminaires (modèle « Abajur ») situés le long des deux contre-allées bordant la place.

Cette mesure permet de réduire la pollution lumineuse et la consommation énergétique de la commune, ce qui est cohérent avec les recommandations du Plan Lumière.

A la suite de la période-test, un bilan sera établi afin de déterminer le maintien ou pas de cette mesure.

Cheminement de mobilité douce à travers les Moraines – Itinéraire n° 3 qui relie la place Sigismond au cycle de Pinchat

Ce soir, j'ai le plaisir de vous annoncer le démarrage des travaux du deuxième tronçon des cheminements de mobilité douce à travers les Moraines.

Le prochain chemin est inscrit au plan directeur des chemins pour piétons de notre Plan directeur communal de 2009.

La nouvelle intervention s'inscrit dans une démarche communale élargie qui est de renforcer le réseau et le maillage de mobilité douce par des cheminements sûrs et qualitatifs et fait suite à l'inauguration, l'automne passé, de l'itinéraire n° 2 reliant la rue du Tunnel au Clos-de-Pinchat.

Ce chemin qui est un axe majeur de mobilité douce de notre commune, relie deux secteurs géographiques de Carouge, le plateau de Pinchat au sud et le Carouge historique.

Les travaux ont lieu entre la place Sigismond et le chemin Charles-Poluzzi et consistent à améliorer et à sécuriser les lieux en fonction de l'utilisation et de ses usagers.

Le chantier a débuté le 13 juin dernier et la durée est estimée à quatre mois, sous réserve des conditions météorologiques.

L'objectif est de réaliser une majorité de ces aménagements pendant les vacances scolaires d'été et ainsi restituer le nouveau cheminement pour la prochaine rentrée scolaire de 2022 – 2023.

Mâts à drapeaux sur les tours de Carouge

Sans surprise, l'organisation des travaux inhérents à la réhabilitation des trois mâts à drapeaux situés sur les toits des tours de Carouge a donné du fil à retordre à notre ingénieur civil. Force est de constater que ce mandat d'une grande complexité n'a pas vraiment inspiré les foules. Plusieurs entreprises ont par ailleurs renoncé à établir une offre après la première visite sur le site.

Toutefois, j'ai le plaisir de vous annoncer que les travaux pourront débuter le mois prochain et seront réalisés en deux étapes. La première d'entre elles concerne les tours A et B situées de part et d'autre de l'avenue Vibert. Les interventions de dépose à l'aide d'un camion-grue sont planifiées les 4 et 5 juillet (6, 7 et 8 juillet en réserve selon météo et aléas).

Le camion-grue sera installé sur les voies de circulation (avenue Vibert et rue Jacques-Grosselin). Des déviations temporaires du trafic (routier et piétonnier) seront assurées. Pour chaque intervention de levage, les appartements du dernier étage situés sous la zone de survol seront brièvement vidés de leurs occupants. Une information préalable aux locataires est bien sûr prévue.

Comme indiqué précédemment, les mâts seront chargés sur une semi-remorque et transportés en convoi spécial jusqu'à l'usine pour y être restaurés (traitement de surface, peinture et remplacement des systèmes de hissage).

La repose sera a priori réalisée la semaine du 25 juillet – dates à confirmer après dépose et inspection des mâts. Les zones d'emprise seront identiques.

Pour mémoire, l'option retenue par votre Conseil était la plus conservatrice et donc la plus économique (le montant était de CHF 235'000.-). Sa faisabilité demeure conditionnée aux résultats d'une analyse approfondie de chacun des mâts par des spécialistes. Si cette analyse ne devait pas donner le résultat escompté, leur remplacement deviendrait alors nécessaire et occasionnerait un coût supplémentaire, comme j'avais eu l'occasion de l'indiquer en commission. Le cas échéant, une demande de crédit complémentaire vous sera évidemment soumise.

Concernant la seconde étape, la Fondation immobilière de la Ville de Carouge nous a informé qu'elle devra prochainement entreprendre différents travaux sur la toiture de la 6^{ème} tour. A ce titre, nous avons convenu de nous coordonner pour les interventions de lavage de manière à limiter les coûts ainsi que les nuisances pour les locataires et les riverains et riveraines. Le mât étant toujours fonctionnel sur cette tour, cette intervention ne présente pas un caractère d'urgence et les travaux pourront vraisemblablement avoir lieu d'ici quelques mois.

Communications de Mme Lammar :

Directive POSI

Le 9 juin dernier, vous avez reçu par e-mail la nouvelle directive de l'utilisation des ressources informatiques afin que vous puissiez en prendre connaissance avant de signer l'engagement à la respecter.

Les risques liés à la sécurité des systèmes d'information sont en perpétuelle évolution et il est intéressant que chaque utilisateur et chaque utilisatrice respecte les règles édictées pour garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information. La directive a donc été adaptée pour mieux répondre aux risques actuels et évoluera en fonction des besoins.

Vous avez d'ores et déjà trouvé à votre place le document à remplir et à signer, que vous devrez transmettre à M. Dentand, ici présent, à la fin de la séance, attestant que vous avez pris connaissance de cette directive et que vous vous engagez à la respecter.

CMnet

Le SIACG a annoncé le lancement de la refonte très attendue de l'application CMnet utilisée par trente-huit communes comme plateforme pour les conseils municipaux.

Outre la modernisation technologique nécessaire pour cette application qui a déjà dix ans, l'effort principal est centré sur l'expérience utilisateur et l'ergonomie. Dans cet esprit et soucieux de satisfaire au mieux les conseillères et conseillers municipaux ainsi que les utilisateurs et utilisatrices de l'administration, un sondage vous sera adressé à la fin de l'été. Cette enquête, qui sera anonyme, visera à évaluer le degré d'utilisation de CMnet et cet indicateur sera suivi durant toute la durée du projet. Par la suite, des entretiens individuels avec quelques utilisateurs communaux compléteront le sondage pour cerner de manière plus précise les besoins actuels et les souhaits concernant les potentielles évolutions.

Je vous remercie de faire bon accueil à ce sondage que vous recevrez à la fin de l'été, afin de prendre en compte l'ensemble des besoins des utilisateurs et utilisatrices dans l'évolution de CMnet.

Halles de la Fonderie

Suite à de nouvelles infiltrations aux Halles de la Fonderie, nous avons mandaté une étude structurelle sur ce bâtiment. Cette étude a hélas conclu que la sécurité du bâtiment semblait fortement compromise et ne pourrait être garantie au vu de l'âge du bâtiment, de la présence d'infiltrations, de la faible section des éléments en bois et de l'état des éléments bois porteurs visibles.

Dès lors, avec beaucoup de regrets, nous avons pris la décision de ne plus autoriser aucune utilisation de ces halles après les événements déjà prévus. Les halles seront donc fermées après le Parcours céramique carougeois de cet automne.

Communications de Mme Hiltbold :

Livre « Migration – Voix de femmes »

Vous avez trouvé sur vos tables un livre, « Migration – Voix de femmes ». Nous vous avons déjà parlé de l'exposition, au vernissage duquel certains d'entre vous ont participé, et de la table ronde qui a eu lieu. Nous avons pensé que vous seriez heureux de recevoir cet ouvrage, qui est très intéressant. Il retrace les parcours touchants de ces femmes, qui sont arrivées d'Italie ou de bien plus loin, dans des situations souvent difficiles et qui ont maintenant des métiers, des activités politiques, etc. J'espère que vous aurez du plaisir à lire ce livre.

Cours de français au parc

Après une première édition réussie, l'année passée, la Ville de Carouge, à travers sa commission de l'intégration, réitère les cours de français au parc pour l'été 2022. Du 4 au 15 juillet, ces cours seront proposés au parc Battelle. Ils seront accessibles à tous (sans inscription), quel que soit le niveau, gratuits et ouverts aux adultes avec ou sans enfant. Ce projet se fait en partenariat avec le Bureau d'intégration des étrangers, le Centre de la Roseraie et l'Université populaire albanaise.

Ces cours de niveaux primo-débutant à A2 se dérouleront par groupes de 12 personnes maximum, du lundi au vendredi de 16h à 18h et seront donnés par des formatrices ou formateurs certifiés en français. Selon la météo, une solution de repli sera proposée.

Pour permettre aux parents avec enfant d'y participer, un encadrement est offert pour les enfants de 1 an à 12 ans et garanti par des professionnel ou professionnelles. Chaque jour, les activités pour les enfants seront basées sur le thème du jour abordé lors des cours de français. Ainsi, parents et enfants pourront repartir le soir avec le même glossaire.

En parallèle de ces cours, deux matinées « découverte » seront proposées pour une meilleure familiarisation de Carouge. Ces escapades permettront la mise en pratique des éléments appris lors des cours mais aussi la connaissance plus approfondie de notre commune.

Les cours de français se tiendront au parc Battelle, du 4 juillet au 15 juillet, de 16h à 18h (accueil dès 15h30). Les circuits découverte auront lieu les jeudis 7 et 14 juillet, de 9h à 12h.

Plan Canicule

Comme chaque année, depuis 2012, la Ville de Carouge a activé son plan canicule en étroite collaboration avec le Service du médecin cantonal.

Ce plan comprend des mesures préventives destinées à l'ensemble de la population, telles notamment la pose de banderoles encourageant les solidarités de proximité aux entrées de la ville et une campagne d'affichage rappelant ce qu'il faut faire en période de fortes chaleurs.

Un courrier personnalisé a également été envoyé récemment à toutes les personnes âgées de 75 ans et plus, qui vivent à domicile et qui ne sont pas suivies par l'imad.

Lorsqu'une alerte canicule est déclenchée par le Service du médecin cantonal, la Ville de Carouge active alors la phase deux de son plan.

Celle-ci consiste à ouvrir la salle climatisée du Centre des Promenades, tous les jours, week-end compris, de 14h à 19h, pour accueillir les personnes qui souffrent de la chaleur et souhaitent passer un moment au frais.

L'accueil est assuré par des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville de Carouge soutenus par la Protection civile et les Samaritains ainsi que par un jeune de Projets emploi jeunes.

Une première alerte a eu lieu la semaine passée. Tout s'est bien déroulé, avec un accueil de douze personnes environ par jour.

Je remercie toutes les personnes de l'administration engagées dans ce dispositif ainsi que les partenaires que j'ai cités.

Plan de mobilité seniors

Comme vous le savez, les personnes de 65 ans et plus constituent le groupe démographique dont la croissance est la plus forte. Cette évolution constitue un enjeu important pour les communes qui doivent, notamment, anticiper l'adaptation de leur espace public pour répondre aux besoins des seniors. Car si, à la limitation des déplacements liés aux pertes auditives et/ou visuelles et aux affections musculosquelettiques auxquelles sont confrontés de nombreux aînés, s'ajoute un espace public inadapté, le risque d'isolement augmente fortement.

Dans le but d'aider la Ville de Carouge à adapter son espace public pour faciliter la mobilité, l'autonomie, la santé et l'intégration des seniors, le Canton de Genève, Promotion Santé Suisse et l'Association transports et environnement (ATE) vont financer à hauteur de 80 à 90% la réalisation d'un Plan de mobilité seniors. La participation communale sera donc limitée entre CHF 6'000 et CHF 12'000, selon l'ampleur du projet.

Ce dernier va être réalisé à travers une démarche participative qui va impliquer les aînés afin de prendre en compte leur vécu et leur ressenti.

La démarche, conduite par l'ATE avec le soutien de différents services de la Commune, va se dérouler sur une période d'environ douze mois et va s'articuler autour de quatre étapes : un diagnostic de mobilité, l'élaboration de propositions d'aménagement, un travail d'information et de sensibilisation mené auprès des seniors, le suivi et l'évaluation du plan.

Stand au cimetière :

Au vu des modifications envisagées concernant l'aménagement du cimetière pour les prochaines années et des doléances faites par les citoyens, il nous a semblé utile de mettre en place un stand, deux fois par année, pour répondre aux questions des usagers, que ce soit pour les renouvellements, l'entretien ou toute autre question concernant le cimetière.

Ainsi, en présence d'un jardinier, d'une personne du service de l'urbanisme et d'une collaboratrice de l'état civil, les personnes intéressées pourront obtenir des réponses. En communiquant ainsi, nous espérons éviter de heurter la sensibilité des usagers dans des moments douloureux et de prévenir les éventuelles doléances.

La première tenue du stand aura lieu le samedi 29 octobre de 9h à 12h.

Cette communication vous est faite assez tôt, car l'information paraîtra dans le *Vivre Carouge* de septembre, donc avant le prochain Conseil municipal.

Les Chapiteaux enchantés

Après le succès rencontré les deux étés précédents avec le projet des Chapiteaux enchantés mené en partenariat avec le Bureau d'intégration des étrangers, la Ville de Carouge a souhaité repourvoir cette semaine d'activités destinées aux familles.

Suite à cette première expérience positive, ce projet sera d'ailleurs déployé dans différentes communes (Lancy, Vernier, Meyrin, Thônex).

Ces animations gratuites ayant pour objectif de donner accès à la culture à toutes les populations s'inscrivent dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC).

Ce petit festival aura lieu tous les matins entre 9h30 et 11h30, du mercredi 20 juillet au dimanche 24 juillet prochain sur la parcelle des Auréas à Carouge.

Il cible en priorité les enfants en âge préscolaire et permet de vivre des instants privilégiés en famille, mais également de découvrir différentes prestations et de nouer des liens avec d'autres parents.

Différentes activités sont proposées aux familles : éveil musical, danse, activités créatrices, ateliers lecture dispensés par la bibliothèque de Carouge, contes, berceuses, marionnettes.

Le programme détaillé se trouve sur le site de l'Etat de Genève integration.ge.ch

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers reçus

Le Conseil municipal a reçu un courrier de remerciements de la Musique municipale de Carouge. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

*Monsieur le Président du Conseil,
Messieurs et Mesdames les Conseillers municipaux,*

Permettez-nous de venir à vous pour remercier votre Conseil pour la réfection du local de notre Musique. Les transformations appliquées permettent aux musiciennes et musiciens de répéter dans d'excellentes conditions. Le corollaire étant que nous sommes unanimement heureux de pouvoir préparer les prochains concerts et aubades, le prochain étant le 4 juin prochain à la salle des fêtes.

Alors, en un mot comme en mille, merci !

Soyez assurés, Monsieur le Président du Conseil, Messieurs et Mesdames les Conseillers municipaux, de notre parfaite considération.

Le courrier est signé du président de la Musique municipale de Carouge, M. Patrick Sastre, et du vice-président et secrétaire, M. François Velen,

Discours du Président

Pour commencer cette année de présidence, le Président souhaite adresser ces quelques mots à l'assemblée :

Madame la Maire,

Mesdames les Conseillères administratives,
 Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
 Mesdames et Messieurs, cher public,

C'est avec un très grand plaisir que je prends officiellement ce soir la fonction de président de notre Conseil, le Conseil municipal de Carouge. Je suis pleinement conscient que ceci est possible grâce à la volonté d'une majorité d'entre vous exprimée le 19 mai dernier, mais c'est l'ensemble du Conseil municipal que je veux représenter et présider durant les douze prochains mois.

Avant de vous parler de mon parcours et de ma vision du Conseil municipal, je tenais à remercier Julien Barro président sortant ainsi que son bureau pour leur engagement et l'excellent travail effectué au cours de ces douze derniers mois.

Cher Julien, je te souhaite une excellente retraite en tant que nouveau sénateur et tout le meilleur pour tes ambitions politiques et professionnelles.

Mon élection, le mois passé, a nécessité une majorité transversale, allant au-delà des clivages partisans, souvent trop rigides. J'interprète cela comme une vague positive faisant place au climat tendu du début de cette législature. Il est normal que chacun et chacune évolue dans ses positions. N'oublions pas que nous sommes les représentants de l'entier de la population de Carouge. Fort de ma position de président, j'ai pu convaincre le groupe PLR d'amener également sa contribution à ce début d'ouverture et de dialogue entre les blocs politiques. Les diverses présidences et vice-présidences des commissions, laissées vacantes en signe de contestation, seront désormais assumées au fur et à mesure des convocations desdites commissions.

Mon histoire commence en 1973 dans un petit village du sud de l'Italie lorsque mes parents décident d'émigrer en Suisse habités du rêve d'y trouver un monde meilleur.

C'est à Carouge que ce rêve se réalise ; ils s'y installent, y travaillent et fondent une famille.

J'ai donc vu le jour dans cette magnifique commune ; j'y ai grandi, étudié, pratiqué du sport, créé ma société d'informatique et également, à mon tour, fondé ma propre famille.

Profondément attaché à ce tissu carougeois si vivant et enrichissant, je me suis investi dès mon plus jeune âge dans le bénévolat et les diverses associations sportives et culturelles de notre belle cité.

Je me suis engagé en politique pour défendre les valeurs de la commune qui m'a tant donné. Ça été un honneur pour moi d'entrer au Conseil municipal en 2017.

Durant l'année à venir, nous aurons de nombreuses questions et projets importants à aborder.

Mon souhait est que chaque personne autour de cette table n'oublie pas qu'elle représente une partie de la population, mais pas la totalité. A ce titre, nous devons tous œuvrer pour le bien de notre commune, avoir des débats constructifs, mettre de côté le dogmatisme, dans le respect et l'écoute de chacune et de chacun. En effet, je pense qu'une solution consensuelle sera toujours plus facilement comprise et acceptée par la population si elle est portée par l'ensemble du Conseil municipal.

Aussi, nous devons particulièrement veiller :

- *Aux enjeux climatiques, qui devront être cohérents, incitateurs et non pas basés uniquement sur des taxes et interdictions.*
- *A une urbanisation réfléchie et adaptée à Carouge.*
- *A une gestion saine des finances en ayant soin de réduire le déficit.*
- *A relever le défi de participer au développement de la population en créant et offrant des logements de qualité, accessibles à toutes et tous.*

- *En ces temps difficiles, et post-pandémie, à offrir un soutien fort tant à la population, qu'à nos artisans, commerçants et associations.*

Nous devons travailler toutes et tous ensemble pour maintenir le bon vivre et le charme carougeois qui fait la fierté de nos habitants et rayonner notre belle ville.

Pour conclure, je tiens à remercier mon groupe, le PLR, pour le soutien et la confiance accordée, mais aussi ma famille pour avoir toujours été là dans les bons et les mauvais moments, et plus particulièrement à mes parents d'avoir eu le courage de tout quitter, ce qui, aujourd'hui, me rend d'autant plus fier d'être le premier citoyen de cette commune.

Merci à toutes et à tous pour votre attention et Vive Carouge !

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 070-2022 R : CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 284'430 TTC (DONT CHF 14'430 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA POURSUITE DES ETUDES SUR LES CHEMINEMENTS A TRAVERS LA MORAINES ET A VIGNE-ROUGE, AINSI QU'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'735'270 TTC (DONT CHF 81'770 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) PERMETTANT L'AMELIORATION DU CHEMINEMENT QUI RELIERA LA CRECHE DU VAL-D'ARVE AU CHEMIN DES MORAINES ET L'ACCES AU SITE DE L'ADMINISTRATION DU VAL-D'ARVE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2022 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 2 juin 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Barro indique que le groupe PLR tient tout d'abord à remercier le service de l'urbanisme ainsi que Mme Molinari, qui a géré ce dossier. La séance de la commission était constructive et intéressante, avec le retour des expériences qui ont été menées sur les premiers essais de mobilité douce à travers la forêt de la Moraine. Plusieurs variantes ont été exposées à la commission, dont celle qui a été retenue, qui était la plus pragmatique et, finalement, la seule possible. Cela démontre que la problématique a été étudiée de façon approfondie et globale. Les commissaires ont aussi pu apprécier la méthode d'intervention fine et douce qui est prévue à travers la forêt. Le groupe PLR ne peut qu'approuver cette délibération.

M. Etienne mentionne que le parti socialiste tient lui aussi à saluer le travail qui a été réalisé par le service de l'urbanisme, sachant qu'intervenir en milieu forestier est loin d'être évident, avec toutes les

directives à suivre. Les diverses variantes présentées en commission montrent que le service de l'urbanisme a repris le dossier à plusieurs reprises pour déterminer le meilleur itinéraire. Les commissaires ont pu être assurés que la variante choisie était effectivement la meilleure solution possible.

M. Calame déclare que le groupe des Verts soutient cette proposition avec enthousiasme. Il rejoint ses préopinants sur la qualité des présentations en commission. Le groupe des Verts a apprécié certains mots qu'ils ont découverts : « prendre soin de » – prendre soin des arbres, prendre soin de la nature, prendre soin de cette forêt de protection. Ou encore cette expression que M. Calame trouve originale : la politesse vis-à-vis des arbres. Les commissaires ont eu l'occasion d'observer que la même politesse s'adressait aux éléments bâtis qui sont sur place, avec une dimension qui est chère au groupe des Verts, celle du emploi de matériaux. En effet, certains matériaux qui ne sont plus utilisés à un endroit peuvent servir à d'autres, et M. Calame pense que cela peut s'étendre à plusieurs domaines et à d'autres projets, ce qui irait dans le sens du soin et de l'amabilité qui ont été apportés à ce projet.

M. L. Antonioli relaie également les remerciements du groupe PLR pour les variantes qui ont été présentées et la qualité des études qui ont été effectuées. Le groupe PLR souhaite simplement attirer l'attention du Conseil administratif sur la cohabitation des usagers, sachant que des cheminements piétons destinés à plusieurs usages seront aménagés. Il y a beaucoup de promeneurs dans ce secteur. De nombreuses personnes vont bénéficier de ce cheminement pour accéder à la crèche avec des poussettes. La circulation piétonne va donc augmenter dans cette zone, et le groupe PLR souhaite éviter que des accidents n'arrivent. Il demande qu'un retour soit fait au Conseil municipal au bout d'une année, pour savoir si tout continue à bien se passer et, dans le cas contraire, pour en tirer des leçons.

M. Baertschi allait intervenir dans le même sens que son préopinant. Il faut faire extrêmement attention à ne pas avoir de conflits entre usagers, surtout avec l'évolution maintenant des *mountain bikes* électriques et autres. M. L. Antonioli évoquait les poussettes, l'on voit bien comment le problème peut se présenter. M. Baertschi voit qu'une réflexion a été menée sur les matériaux. Il signale que, par exemple, les déchets de bois sont beaucoup utilisés sur certains parcours. C'est peut-être dans cet esprit qu'il faudra aménager le cheminement. Et il faudra réfléchir à éventuellement réglementer les droits de passage.

M. Voignier rappelle qu'il avait demandé d'installer du mobilier sur ces chemins. Il remercie le service de l'urbanisme d'avoir expliqué que c'était l'OCAN qui ne voulait absolument pas de mobilier. Mais comme il serait possible d'utiliser ce qui est existant autour de ce chemin, il espère que la Commune pensera à placer au bord du chemin un gros caillou qui se trouverait à proximité, pour que les personnes qui en ont besoin puissent s'y reposer un petit moment.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 073-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE PREAVISER DEFAVORABLEMENT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE 3 HABITATS GROUPES, DP 317'241 - PREVOYANT UN INDICE D'UTILISATION DU SOL DE 51.5 % (THPE), SUR LA PARCELLE 688, SISE AU 3 CHEMIN FILLION, CLASSEE EN 5^{EME} ZONE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2022 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie une première fois le 17 mai 2022, puis une seconde fois le 2 juin 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé la délibération par 5 oui, 5 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président passe la parole au Conseil administratif qui, pour des raisons formelles, souhaite proposer une version amendée de cette délibération afin qu'elle corresponde parfaitement aux exigences du Service des affaires communales. Il passe la parole à Mme Molinari, après avoir indiqué que la version amendée de cette délibération se trouve sur CMnet.

Mme Molinari rappelle que la délibération concerne un projet de construction de trois nouveaux immeubles en zone villa, sis au chemin Fillion n° 3. Le projet présuppose une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (IUS) maximal normalement autorisé en zone villa. Au vu de l'importance de la densité – le projet propose un IUS de 51,5% –, la réalisation du projet est conditionnée à l'accord de la Commune exprimé sous forme d'une délibération municipale. Pour rappel également, la délibération présentée au Conseil municipal du 28 avril dernier proposait de préavisé défavorablement le projet. Le sujet a été renvoyé en commission Urbanisme, qui en a discuté le 17 mai et le 2 juin.

Dans ce contexte, une question quant à la possibilité d'émettre un avis nuancé a été posée. Pour répondre à cette interrogation, le secrétariat général a pris contact avec le Service des affaires communales (SAFCO). Il est ressorti de ces échanges l'obligation pour le Conseil municipal d'accepter ou de refuser l'octroi de la dérogation. Il n'est donc pas possible d'émettre une position plus nuancée qui demanderait des compléments ou poserait des conditions.

Dans le cadre de ces échanges, le SAFCO a également conseillé à la Ville de Carouge de reformuler le titre et la décision de la délibération afin que le Conseil municipal s'exprime explicitement sur la dérogation au rapport des surfaces. Le Conseil municipal est donc appelé à voter sur une version amendée de la délibération, la délibération 073A-2022, conforme aux directives du SAFCO. Le titre est désormais « Dérogation au rapport des surfaces, pour le projet de construction sous forme d'habitat groupé DP 317'241, sur la parcelle 688, sise en 5^{ème} zone, au chemin Fillion n° 3, avec un indice d'utilisation du sol de 51,5 % ». Cette nouvelle version précise que le Conseil municipal décide « de refuser l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces pour le projet de construction » au lieu de « préavisé défavorablement le projet de construction ». De plus, les justifications de cette décision (non-compatibilité du projet avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier) étant déjà mentionnées dans les considérants, elles ont été supprimées de la décision elle-même. Le fond du document reste par ailleurs inchangé.

M. Barbuzzi relève que la commission a eu des débats relativement conséquents mais, comme la délibération avait été mal préparée et qu'il a fallu la corriger en dernière minute, ces débats ont eu lieu sur d'autres éléments que celui qui concerne le Conseil municipal ce soir, c'est-à-dire l'indice d'utilisation du sol. Puis il tient à dire qu'il a été surpris par les propos de certaines personnes qui se sentaient personnellement attaquées, alors que les commissaires étaient là pour débattre – un débat politique, c'est fait pour défendre ses idées, les confronter, éventuellement ne pas être d'accord, mais cela n'a rien de personnel. M. Barbuzzi souligne ensuite qu'il s'agit d'une demande provisoire. La refuser signifie que le projet s'arrête, qu'il n'y aura rien. Et si l'on continue à faire cela à Genève, l'on va dépendre de la France, qui construira bien plus qu'ici, et l'on va encore se plaindre des flux de mobilité et reprocher de faire des aspirateurs à voitures. Selon M. Barbuzzi, le projet prévoit des constructions intéressantes, il préserve le patrimoine, il ouvre un parc qui, aujourd'hui, est une propriété privée fermée dans laquelle personne ne peut pénétrer. Les commissaires ont pu discuter notamment avec les architectes, qui ont clairement dit être prêts à revoir leur projet en fonction des doléances émises. Les architectes n'ont pas eu peur de venir les voir pour leur parler de leur projet. M. Barbuzzi regretterait que le Conseil municipal s'oppose à un projet de construction qui est acceptable et que les architectes seraient prêts à modifier si nécessaire. A cette étape, il serait vraiment dommage de le refuser, d'autant plus qu'il y aura une demande définitive avec un projet définitif, auquel la Commune

pourra s'opposer. M. Barbuzzi espère que, ce soir, ce préavis négatif sera refusé, que les membres du Conseil municipal donneront un préavis positif et montreront que le logement est quelque chose qui les concerne tous, d'autant plus dans un espace qui peut être largement construit. Enfin, la question se pose aussi de savoir si, dans une zone villa, le Conseil municipal préfère des villas ou des petits bâtiments qui peuvent accueillir bien plus de familles. M. Barbuzzi invite les membres du Conseil municipal à penser à cette question au moment du vote. Pour lui, il est important de pouvoir accueillir encore des Carougeois dans la commune, et cet espace-là offre une possibilité intéressante de le faire.

Contrairement à M. Barbuzzi, M. Von Burg pense qu'il est faux d'affirmer que, si ce projet est refusé, l'affaire s'arrête là. Personne n'empêche les promoteurs de déposer un autre projet. Ensuite, M. Barbuzzi dit que les promoteurs sont prêts à apporter des modifications à leur projet. Personnellement, M. Von Burg n'a pas entendu cela en commission. Ce qu'il a entendu en commission, ce sont certaines fausses affirmations, des tentatives de rouler les commissaires dans la farine, par rapport notamment à la distance à la forêt. Il rappelle également que, quand le projet a été soumis à la Commune, le Conseil administratif avait fait des remarques et demandé des modifications dont il n'a été tenu aucun compte. Enfin, M. Von Burg évoque la lettre qui a été envoyée par l'avocat des promoteurs après la séance de la commission, mentionnant que si le Conseil municipal n'acceptait pas ce projet, des villas seraient construites et ce serait la fin d'un projet d'habitat groupé. Il considère cette menace comme une tentative de chantage qui illustre la volonté de faire passer à tout prix ce projet non modifié, et pas un autre. Il estime que le Conseil municipal ne peut pas entrer dans ce jeu et lui recommande d'accepter la délibération.

M. Baertschi relève qu'en regardant le plan de situation, l'on voit bien le problème. Celui-ci se joue non seulement sur le plateau mais aussi sur la moraine puisque cette parcelle descend pratiquement jusqu'à la route du Val-d'Arve. De plus, d'autres parcelles, de part et d'autre du chemin Fillion, ne sont pas encore bâties. Il faut avoir une conception d'ensemble. Il faut savoir par exemple si un cheminement serait possible qui relierait l'ensemble de la moraine, des deux côtés. Les éléments qui ont été donnés par les promoteurs ne sont pas du tout rassurants. M. Baertschi pense qu'il faut faire soit un plan localisé de quartier, qui permettrait de régler ces questions, soit un plan de site, qui permettrait de régler la question de la densification dans ce secteur. Enfin, venir faire du chantage en disant que les promoteurs construiront des villas à la place... Cela ne tient pas la route. Pour ces raisons et celles que M. Von Burg a exposées, M. Baertschi soutiendra la proposition du Conseil administratif.

M. Calame indique que les Verts soutiendront le préavis du Conseil administratif. Il rappelle que les commissaires ont travaillé sur ce dossier de manière intense, avec le sérieux nécessaire, étant donné qu'il s'agit dans ce cas d'une demande préalable de construire mais qui ensuite a force juridique – il s'agit en quelque sorte d'une demande préalable et définitive. Il sait bien la distinguer d'une demande définitive d'autorisation de construire, mais il s'agit malgré tout d'un élément définitif. Le groupe des Verts fait siens les arguments du Conseil administratif. Il n'y a pas d'urgence sur ce dossier, sachant aussi qu'une étude bien plus large est en cours, le plan directeur communal. Par respect pour les travaux en commission sur le plan directeur communal, qui traiteront notamment ce périmètre, il serait judicieux de temporiser ce dossier et de répondre par un préavis négatif puisque le Conseil municipal ne peut que répondre par « oui » ou « non » et qu'il n'a pas le choix de variantes. Concernant ensuite un éventuel cheminement piéton, cet élément est venu en cours de présentation. Il ne figure nulle part dans le dossier. Il n'y a donc aucune garantie d'avoir un cheminement piéton. Il n'y a aucune garantie non plus sur d'autres éléments qui sont venus par la suite. Le Conseil municipal doit se déterminer sur le dossier qui a été présenté et déposé définitivement à un moment donné au département. Toute autre position qu'un préavis négatif serait aléatoire et déplacée, par rapport au *timing* et aux conditions juridiques de cette demande.

M. L. Antonioli signale que, pour sa part, le groupe PLR soutient ce projet. L'élément principal sur lequel le Conseil municipal est appelé à se positionner aujourd'hui, c'est la capacité de ce terrain à être densifié. M. L. Antonioli souligne qu'il s'agit d'une demande préalable et non pas d'une demande définitive : les promoteurs ne pourront pas construire le projet tel quel. Mais aujourd'hui, la position du

Conseil municipal constitue la première étape : s'il dit « non », le projet ne suit pas son cours. Le groupe PLR espère que le Conseil municipal préavisera favorablement cette demande préalable, pour que le projet puisse se dérouler. Se dérouler, cela signifie qu'il va passer dans les différents services de l'Etat et qu'il sera inévitablement modifié – il y aura des demandes de compléments, etc. Ce n'est pas comme si le Conseil municipal arrivait en bout de chaîne, après que l'Etat a considéré que tout était en ordre. M. L. Antonioli rappelle que c'est l'Etat qui a le dernier mot et qu'aujourd'hui, l'Etat n'a pas encore pris connaissance du dossier. Le groupe PLR considère qu'il est prématuré de refuser, au motif que la densité semble trop importante à certains, de poursuivre l'étude de ce projet et de refuser aussi aux différents services de l'Etat de faire leur travail d'analyse de ce dossier qui, pour le groupe PLR, va dans le bon sens tout en ayant un potentiel d'amélioration.

M. Prod'hom remarque d'abord que, quand une personne s'exprime au nom d'un groupe, il faut que ledit groupe ait été consulté au préalable. Lui-même s'exprimera donc à titre personnel. Pour lui, ce développement pose un problème au niveau de Pinchat. Le plan directeur cantonal prévoit un développement de cette zone. La stratégie pour Carouge-Sud a pu être clairement discutée en commission, et elle a été adoptée. Il y a des éléments patrimoniaux, répertoriés dans ISOS au niveau fédéral et dans le RAC au niveau cantonal. Il y avait précédemment une zone réservée, c'est-à-dire que les propriétaires en zone 5 savaient qu'une réflexion était en cours dont les aboutissants n'étaient pas encore connus. Ce projet vient un peu trop tôt, parce que la Commune doit encore définir ce qu'elle veut, notamment au niveau patrimonial. Le patrimoine arborisé est exceptionnel sur ce plateau, mais il doit être exceptionnel pour l'ensemble de la population. M. Prod'hom rappelle ensuite qu'en zone 5, les propriétaires peuvent construire des villas. Il ne pense pas qu'il faille interpréter la lettre de l'avocat que M. Von Burg mentionnait plus tôt comme une menace : les propriétaires ont simplement la possibilité de construire des villas. Du reste, un projet de villas mitoyennes a été autorisé sur la parcelle 689 – M. Prod'hom n'est d'ailleurs pas convaincu par ce projet. Si le Conseil municipal refuse cette demande préalable ce soir, il faut expliquer aux propriétaires et aux porteurs du projet qu'il ne s'agit pas d'un simple refus, mais plutôt d'une volonté de définir ce dont la Commune a besoin. Il y a des éléments exceptionnels qu'il faut conserver, il y a de l'arborisation intéressante. Il faut partir plus bas, du projet de la coopérative, jusqu'au chemin Fillion et définir une stratégie – ce sera peut-être un changement de zone, un plan localisé de quartier, un plan de site, bref un outil grâce auquel la Commune a voix au chapitre. Le fait que ce projet soit prématuré est ennuyeux. Si le Conseil municipal préavise négativement, les promoteurs vont peut-être « boudier » et finir par construire une grosse villa à CHF 12 millions par exemple. Mais dans ce cas, la population carougeoise sera-t-elle gagnante ? M. Prod'hom n'en est pas sûr. Il s'agit d'un site de qualité. Il faut une réflexion globale et définir avec délicatesse ce qui sera fait. A titre personnel, M. Prod'hom préavisera négativement la demande, mais avec des explications claires.

M. Ducellier réitère que le groupe PLR soutient ce projet, mais dans une réflexion de continuité et de conditions. Aujourd'hui, le Conseil administratif explique que le Conseil municipal ne peut pas s'exprimer sur la qualité du projet : c'est « oui » ou « non ». M. Ducellier le comprend pour ce qui est de la prise de position du Conseil municipal. Mais rien n'empêche ce dernier d'inciter les autorités à définir des conditions plus contraignantes en termes de qualité de projet. Il s'agit ici d'une demande préalable qui définit des gabarits et un usage du sol. Le promoteur ou le propriétaire de la parcelle ne pourra jamais exécuter cette demande préalable, il devra forcément passer par une demande définitive sur laquelle la Commune devra à nouveau se positionner. Si le Conseil municipal fixe aujourd'hui des conditions non pas dans la délibération mais en invitant l'office des autorisations de construire à tenir compte de ses considérations, il pourra se positionner de manière défavorable au niveau de la demande définitive. M. Von Burg parlait plus tôt de menaces, mais M. Ducellier ne pense pas qu'il s'agisse de menaces : c'est la liberté économique de tout propriétaire. En l'occurrence, le propriétaire peut déposer demain une demande définitive pour des villas contiguës, avec un IUS de 0,3. Dans ce cas, M. Ducellier pense que la situation serait encore plus péjorée et que le site, dans son aménagement global, serait encore plus incohérent. A ce propos, il remarque que ce périmètre comporte beaucoup de diversité. Il y a des choses à conserver et d'autres qui ont mal été gérées par le passé. Puis M. Ducellier relève que la délibération mentionne que « le Canton est en train de réfléchir à une modification de zone en cours d'élaboration par les offices du département ». Une modification

de zone, aujourd'hui, dans le canton, ce serait de la zone de développement. Le groupe PLR considère qu'il n'est pas nécessaire de faire de la zone de développement sur ce périmètre, sachant que d'énormes PLQ à venir seront intégralement réalisés en zone de développement, avec une proportion importante de logements contrôlés et subventionnés. Il faut en effet aussi penser à la classe moyenne qui a la capacité de s'offrir un appartement hors du régime de contrôle de l'Etat. Ici, le groupe PLR n'est favorable ni à des villas contiguës, ni à de la zone de développement. Alors, pourquoi ne pas inviter les promoteurs à revoir leur projet dans le cadre de la demande définitive en définissant des critères de qualité que tous les commissaires ont partagés en séance ? Dans ce cadre, le groupe PLR propose un amendement à la délibération, invitant à accepter ce préavis et à décider « *d'inviter la Conseil administratif à écrire à l'office des autorisations de construire en définissant les règles du jeu dans le cadre de l'aménagement de ce projet* ». Certaines de ces règles ont été listées en commission :

- Respecter la loi sur les forêts sans dérogation, à savoir un retrait des constructions à une distance de 20 mètres non pas d'une lisière imaginaire mais d'une lisière que l'on cadastre aujourd'hui, qui tient compte de l'évolution de la forêt
- Respecter les distances aux limites et entre les bâtiments ainsi que la hauteur maximale des constructions définies par la LCI sans dérogation
- Compenser intégralement les 23 arbres abattus par une plantation d'un minimum de 23 arbres majeurs, pour compenser l'impact sur l'environnement qu'aurait ce projet
- Centraliser le parking souterrain au droit du bâtiment le plus proche du chemin Fillion afin de maximiser la pleine terre au niveau de la place commune du centre de cette parcelle et ainsi supprimer les accès directs entre les bâtiments et le parking, ce qui incitera les habitants à utiliser les modes doux et les transports publics
- Réduire le dimensionnement de ces places de parking conformément aux orientations de l'office cantonal des transports dans le cadre de la révision en cours du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés, règlement qui devrait être voté en fin de cette année
- Définir un concept énergétique exemplaire en favorisant les énergies 100% renouvelables ainsi que la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques permettant de maximiser l'autoconsommation
- Mettre en œuvre des matérialités de façade et de toiture qui s'intègrent dans le tissu patrimonial existant
- Participer foncièrement et financièrement à la réalisation d'un cheminement à travers la Moraine afin de favoriser la mobilité douce entre le plateau de Pinchat et le Vieux Carouge.

Ces éléments ont été discutés et validés par tous les commissaires comme manque de qualité dans ce projet. Un intervenant mentionnait plus tôt que les promoteurs n'avaient qu'à redéposer un projet, Mais aujourd'hui, ils ont dépensé de l'argent pour étudier ce projet. Leur dire de manière abrupte « non », sans aucun justificatif par rapport à la qualité de leur projet – qui doit effectivement être amélioré – et dans l'objectif soit de déclasser en zone de développement soit de construire des villas contiguës, cela ne paraît pas être une solution adaptée.

Mme Molinari rappelle qu'aujourd'hui, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet parce que celui-ci dépasse de manière importante les limites de densité en zone villa. D'après les informations que la Commune a reçues par écrit du SAFCO, il n'est pas possible d'ajouter dans les décide des points comme ceux que M. Ducellier vient d'évoquer. Mme Molinari souhaite également clarifier une fois encore le fait que soutenir aujourd'hui la proposition du Conseil administratif visant à rejeter la demande de dérogation n'équivaut pas à dire que jamais rien ne sera construit dans ce secteur. Pour rappel, des réflexions approfondies sont en cours sur le plan directeur communal. C'est notamment dans ce cadre que les questions telles que la densification de la zone 5 doivent se poser. La définition des critères de densification de la zone 5 est même une des missions spécifiques qui est donnée aujourd'hui aux communes. Un changement de zone est aussi envisageable, mais sur un périmètre plus large, d'où l'importance d'avoir une vision d'ensemble et de ne pas se précipiter. Mme Molinari rejoint les propos de M. Prod'hom, qui disait que ce projet vient un peu tôt, parce que la vision d'ensemble n'est pas encore définie. Elle note qu'il s'agit d'une demande préalable, mais l'on sait que la demande préalable déploie aussi des effets sur la suite du processus. Elle entend les remarques et critiques que M. Ducellier a faites sur le projet. Il s'agit d'ailleurs en grande partie des mêmes que celles

émises par le Conseil administratif – l'importance de l'intégration dans le site, le respect des distances à la forêt, les distances entre les bâtiments, la question de l'accès au sous-sol à travers le parking qui a une emprise importante, ce qui crée des effets de perméabilisation importants. Tous ces éléments figurent dans les descriptifs des points pour lesquels le Conseil administratif est arrivé à la conclusion de proposer au Conseil municipal un préavis négatif et donc de rejeter cette demande de densification accrue. Ces éléments ont été évoqués avec les promoteurs. Mme Molinari reste confiante sur le fait que ce projet peut être amélioré, et que c'est dans ce cadre qu'il faut intervenir. Mais aujourd'hui, il est urgent d'attendre, sachant que si la demande préalable est acceptée, il serait très difficile ensuite de faire marche arrière. Pour toutes ces raisons, Mme Molinari invite le Conseil municipal à soutenir la proposition du Conseil administratif.

M. Prod'hom remercie Mme la Maire pour ces explications. Dans le cadre d'une autre de ses fonctions, des questions se posent sur la réforme de la LCI, en l'occurrence notamment les gabarits et les hauteurs. La zone 5 laisse une grande liberté aux propriétaires. La zone de développement, elle, offre des outils qui permettent d'avoir une planification, de préciser les contraintes au niveau du patrimoine, etc. M. Prod'hom n'entrera pas dans les détails, mais la zone 4B, dans sa dernière mouture, ne contraint pas les propriétaires à faire du logement social. Il existe donc une diversité. Ce qui est important, c'est de ne pas se retrouver dans une situation où la Commune ne gère plus le territoire. M. Prod'hom a mentionné plus tôt un autre projet à proximité, mais il y en a encore un de l'autre côté de la route qui a été autorisé et qui est même à la vente aujourd'hui. En zone 5, la Commune ne peut pas faire grand-chose. Quant au plan directeur communal, il va donner des orientations, mais il ne va pas résoudre tous les problèmes. En conclusion, M. Prod'hom invite la Commune à continuer le dialogue avec le propriétaire pour trouver des solutions d'une manière globale.

M. Calame relève qu'une fois est malheureusement coutume, après les travaux en commission, un lapin sort du chapeau à la dernière minute. A défaut de pouvoir demander une minute de silence par respect pour les commissaires, il demande une suspension de séance.

La séance est suspendue dix minutes.

M. Morex laissera ceux qui en ont les compétences débattre sur le fond, mais il souhaite faire une remarque pour donner suite aux propos, un peu incendiaires comme d'habitude, de M. Calame. Il rappelle qu'en commission, les commissaires étaient 5 pour, 5 contre et que le président n'a même pas tranché. Il est normal que le Conseil municipal ait un débat ce soir.

M. Ducellier apporte des précisions sur une éventuelle modification de zone ou l'élaboration d'un plan localisé de quartier, également par rapport au planning. Une modification de zone est de la compétence du Grand Conseil. Un plan localisé de quartier est de la compétence du Conseil d'Etat. Ce genre de processus prendra en tout cas dix ans pour aboutir – M. Ducellier est optimiste, connaissant la situation politique actuelle en termes d'aménagement du territoire. S'imaginent-ils que le propriétaire de la parcelle va attendre dix ans avant de savoir à quelle sauce il va être mangé pour la valorisation de son terrain ? Lui, il ne l'imagine pas une seule seconde et, à la place du propriétaire, il déposerait immédiatement une demande définitive pour réaliser des villas contiguës, avec une densité à 0,3 qui ne pourra pas être contestée. Est-ce cela que souhaite le Conseil municipal dans l'aménagement du plateau de Pinchat ?

M. Von Burg croit qu'il y a un certain accord autour de cette table sur les éléments à améliorer dans ce projet. Il y a un accord certain pour essayer de ne pas rompre le dialogue. Il pense que la manière la plus claire de faire ce dialogue, c'est de refuser ce projet mais d'expliquer les raisons de ce refus, ce qui permettra aux promoteurs, le cas échéant, de redéposer un projet ayant tenu compte de ces remarques et qui serait alors accepté.

M. Baertschi revient à l'intervention de M. Ducellier. Contrairement à ce qu'a dit ce dernier, les communes ont la compétence de demander des plans de site et des plans localisés de quartier. Certes,

ils sont approuvés par le Conseil d'Etat, mais c'est une procédure communale. Il ne faut pas donner de fausses informations.

M. Ducellier précise que l'initiative est de la compétence de la Commune, mais l'instruction est de la compétence des services de l'Etat et l'adoption, comme M. Baertschi l'a relevé, est de la compétence du Conseil d'Etat. La Commune n'aura donc pas non plus les mains complètement libres dans l'élaboration de ce plan localisé de quartier.

M. Baertschi remarque que la Commune n'a de toute façon pas les mains complètement libres puisque l'aménagement est de la compétence du Canton.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose la procédure de vote suivante. Le Conseil municipal se prononcera d'abord sur l'amendement technique du Conseil administratif. Puis le Président soumettra au vote le premier amendement du PLR, qui consiste à remplacer le « non » par un « oui » dans le décide, c'est-à-dire à préavis favorablement la demande. Si cet amendement est accepté, un troisième vote portera sur l'amendement du PLR visant à changer les considérants. Il constate que cette procédure convient au Conseil municipal.

Le Président met aux voix l'amendement global présenté par le Conseil administratif.

L'amendement global présenté par le Conseil administratif est accepté par 17 oui, 12 non et 0 abstention.

Le Président met aux voix l'amendement proposé par le PLR, qui consiste à remplacer le « non » par un « oui » dans le décide.

L'amendement est refusé par 16 non, 12 oui et 1 abstention.

Le Président met aux voix la délibération 073A-2022.

La délibération 073A/2022 est acceptée par 16 oui, 13 non et 0 abstention.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 081-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 844'700.— TTC, DONT CHF 40'200.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE A L'AMELIORATION ET A L'AGRANDISSEMENT DE LA PLACE DE JEUX AU LIEU-DIT NOIE-TES-PUCES

Mme Molinari introduit le sujet. La délibération porte sur l'amélioration et l'agrandissement de la place de jeux au lieu-dit « Noie-tes-Puces » (au Clos-de-la-Fonderie). Elle fait suite à la délibération administrative 034-2021, qui avait été adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 27 mai 2021 et qui était destinée à l'étude des parcs. Trois places de jeux devaient alors faire l'objet de projets spécifiques : place d'Armes, Montfalcon et Noie-tes-Puces.

Initialement, il était prévu de remettre en état la place de jeux existante après les travaux de la voie verte d'agglomération (VVA), qui nécessitaient le démontage complet des installations. Avec la réalisation de la VVA, il semble évident que l'intensité de l'usage de cette place de jeux est amenée à augmenter. C'est pourquoi il est prévu de l'agrandir.

Dans le cadre de l'étude de l'aménagement de la VVA, le service de l'urbanisme a consulté les services communaux (SAS, SCES) et la direction de la crèche EVE « Fontenette ». Ces derniers ont relayé certaines inquiétudes, notamment au niveau de la sécurité des enfants, de l'accessibilité à la crèche, mais également l'ajout d'un jeu pour les enfants à mobilité réduite et des souhaits d'amélioration de l'infrastructure en lien avec leur fonctionnement. Ces points seront intégrés au futur réaménagement. Le crédit demandé au Conseil municipal ce soir permet d'étendre le périmètre de la place de jeux existante et de la réaménager de façon conséquente avec de nouveaux jeux destinés aux enfants de

plusieurs classes d'âges. En effet, le cadre arboré offre ici un environnement propice à ce type d'équipement public. Le projet impliquera la suppression de neuf places de stationnement sur domaine public, qui seront compensées selon les règles dans le parking du Val-d'Arve. La nouvelle configuration des lieux permettra notamment une amélioration sensible des conditions d'accès aux véhicules d'intervention et de secours. L'opportunité sera saisie pour retravailler la délimitation de la place de jeux par un traitement paysager, densifier la végétalisation et installer un point d'eau. L'interface entre la crèche et la place de jeux sera repensée, ainsi que l'accès à la crèche depuis la voie verte d'agglomération. Enfin, un local à poussettes à usage de la crèche, qui servira également de couvert pour remorques à vélos, intégrera l'aménagement, à la demande du service des constructions et de la crèche elle-même.

En conclusion, Mme Molinari invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Comme c'est le cas dans beaucoup d'autres situations similaires, M. Mützenbergsouhaiterait que la commission ait des précisions sur la manière dont la voie verte s'articulera avec cette place de jeux et sur la façon dont une sécurité maximale sera garantie sur cette place.

M. L. Antonioli recommande d'apporter en commission des éléments sur les discussions avec la copropriété qui est en possession de la parcelle 2550, dont l'accès sera entravé par la suppression des places de parking et la création des infrastructures pour abriter les vélos et les poussettes. Il conviendrait de savoir si toutes les démarches ont été entreprises auprès de ces copropriétaires, sachant que les aménagements prévus auront un impact sur l'utilisation de leur parcelle. Par ailleurs, il serait utile d'avoir des explications sur l'accès pompiers sur le pignon. Enfin, puisque ce parc est aussi destiné à la crèche, il serait intéressant d'avoir des informations sur la façon dont il est prévu qu'il soit utilisé par la crèche et par le public.

Mme Uldry souhaiterait des explications sur les différences entre le mobilier et l'aménagement, ainsi que des précisions sur la serrurerie et, dans la mesure du possible, des exemples des luminaires et des installations qui seront choisis.

M. Calame propose d'entendre les SIG, qui sont propriétaires du bâtiment qui se trouve au centre du parc. Dans cette période de canicule, l'on a pu observer que ce parc était naturellement climatisé par l'Arve. Il y a également une fontaine, dont l'eau n'est malheureusement pas potable, alors qu'elle se trouve à côté d'une station de pompage d'eau potable. Il serait intéressant de voir dans quelle mesure les usagers pourraient bénéficier d'une fontaine d'eau potable, et peut-être même le faire dans le cadre du plan canicule, car de nombreuses personnes se retrouvent sur cette place parce que la température y est plus fraîche grâce à la présence de l'Arve.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 082-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 6'197'232.29 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2022

Mme Molinari introduit le sujet. Il s'agit, comme le Conseil municipal en a désormais l'habitude, d'une délibération qui vise à permettre au Conseil administratif de procéder à des amortissements complémentaires lors de la clôture des comptes 2022. Ceux-ci seront effectués en cas de résultat positif pour l'année 2022, et ce à hauteur du montant inscrit dans la délibération. Si le résultat 2022 devait être moindre, voire négatif, le montant concerné serait revu à la baisse, respectivement les

délibérations votées ne seraient pas appliquées. Ces amortissements concernent uniquement les délibérations qui ont déjà été votées, dont la liste figure dans la délibération.

Pourquoi soumettre cette délibération au Conseil municipal avant la clôture des comptes ? Légalement, la délibération, qui permet d'effectuer des amortissements complémentaires sur l'exercice concerné, doit être votée avant le 31 décembre. C'est la raison pour laquelle elle est soumise ce soir au Conseil municipal, avant le résultat de l'exercice qui sera connu aux alentours du mois de mars de l'année prochaine. Comme l'année passée, le Conseil administratif soumet au Conseil municipal cette délibération en première partie de l'année ; il y en aura peut-être une autre en deuxième partie de l'année.

Pour rappel également, les amortissements complémentaires ont pour but d'alléger l'impact des amortissements sur le budget de fonctionnement, ce qui sera précieux en particulier ces prochaines années qui pourraient être des années très instables, comme indiqué lors de la présentation des comptes 2020, 2021 et le budget 2022. A noter que cette délibération n'affecte ni le résultat, ni la dette, ni la trésorerie. Il s'agit uniquement d'une affectation comptable du résultat, soit une opération purement technique.

Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTION 019-2021 R : CREATION D'UN FONDS D'APPRENTISSAGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2021 et renvoyé en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie une première fois le 8 mars 2022, puis une seconde fois le 14 juin 2022, après la discussion au Conseil municipal du 24 mars 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Cambier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Cambier répond par la négative.

La commission a préavisé défavorablement la motion par 9 non, 2 oui et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Merle tient tout d'abord à souligner la qualité des interventions et des débats qui ont eu lieu lors de la seconde commission. Elle remercie l'administration municipale d'avoir invité les personnes qui se sont exprimées. Au cours de cette commission, il est apparu clairement que le meilleur moyen de soutenir tant les entreprises formatrices que les futurs apprenants n'était pas nécessairement la distribution de cash aux entreprises. C'est pour cette raison que le groupe Le Centre-Vert'libéraux retire ce soir sa motion. En revanche, il invite le Conseil administratif à s'inspirer des interventions que Cognys ou l'entreprise Sedelec ont faites en commission pour étudier les possibilités de favoriser l'apprentissage par des stages. Ces interventions ont relevé l'importance pour les jeunes de trouver

des stages afin de mieux se déterminer sur leur intérêt pour telle ou telle profession. Le groupe Le Centre-Vert'libéraux invite donc le Conseil administratif à étudier les différents moyens de favoriser les rencontres entre entreprises et jeunes Carougeois, pour trouver des stages plus facilement, par exemple par la mise en place d'une plateforme digitale qui permettrait de faire entrer en contact les entreprises et les stagiaires potentiels, ou, comme l'a évoqué par ailleurs Mme Hiltpold, une mini-cité des métiers carougeoise qui permettrait une rencontre en direct entre les entreprises et les tout jeunes écoliers, sachant que c'est souvent au début du cycle et non pas en dernière année que se joue l'orientation.

Puisque la motion a été retirée, M. Peterschmitt ne parlera pas de la motion elle-même, mais insistera sur ce qui est ressorti en commission. Un consensus est apparu sur l'idée de faciliter les liens entre les entreprises et les jeunes. À ce sujet a été évoquée la possibilité d'une cité des métiers carougeoise, qui pourrait être mise sur pied avec la déléguée à la promotion économique. De plus, il serait opportun de faire une consultation auprès des jeunes pour connaître leurs besoins sociaux, parce que cela touche au décrochage. Il serait intéressant qu'une commission sociale s'interroge sur les besoins des jeunes et sur ce que la Commune peut leur proposer.

M. Voignier relève que la motion a permis de faire un vrai constat sur l'apprentissage. Il remercie le groupe Le Centre-Vert'libéraux de l'avoir déposée, bien qu'elle soit retirée ce soir parce que ce ne sont pas les aspects financiers qui permettent d'atteindre le but visé. Elle a aussi permis de présenter à ceux qui ne le savaient pas encore ce que fait la Commune de Carouge en la matière. Les commissaires ont pu voir l'effet de Projets Emploi Jeunes, sa pertinence et son importance, en aidant les jeunes à remplir leurs dossiers et à rechercher des stages ou des places d'apprentissage. Il faut continuer dans cette voie. Les commissaires ont également vu que d'autres communes, comme Coligny, se dirigent vers des rencontres en direct entre entreprises et jeunes, comme pourrait le faire peut-être Carouge. M. Voignier tient ensuite à souligner le discours de l'entreprise Sedelec, que les commissaires ont vraiment appréciée. Elle a dit qu'elle n'avait pas nécessairement besoin d'argent, mais que c'était par amour du métier qu'elle avait envie de faire connaître ce métier et que, grâce à cet amour-là, il était possible de garder les apprenants. Elle a quarante apprentis. Elle est sur Carouge. Et elle connaît bien Projets Emploi Jeunes, elle travaille déjà avec la Commune. M. Voignier relève ensuite que Carouge a engagé une déléguée à la promotion économique. C'est une piste importante pour aller chercher les entreprises qui sont prêtes à prendre un apprenti mais ne le font pas, non pas par manque d'argent mais peut-être parce qu'elles ont besoin d'aide et qu'elles ne savent pas que Projets Emploi Jeunes pourrait les aider. Par ailleurs, il était intéressant de voir que le métier d'apprenti est relativement dévalorisé, surtout dans le canton de Genève. Dans le canton de Vaud, des actions spécifiques ont été menées et portent leurs fruits. M. Voignier invite le Conseil administratif à prendre langue avec le DIP, qui est compétent dans ce domaine, pour que l'on n'attende pas que les élèves soient en échec scolaire pour leur proposer un apprentissage, mais que les élèves qui sont en dernière année de primaire sachent déjà qu'ils peuvent choisir la voie de l'apprentissage, qu'ils connaissent les différents métiers proposés et sachent qu'il existe des possibilités de stages. Concernant ce dernier point, M. Voignier rejoint les propos de Mme Merle sur la nécessité de promouvoir les stages. Il remercie encore une fois les auteurs de la motion, qui ont permis à la commission de parler de tout cela et d'avoir de bons échanges.

M. Lauret abonde dans le sens de M. Voignier et invite le Conseil administratif à porter une attention particulière à la participation des écoles. Dans un cycle carougeois, les rencontres pour faire connaître les métiers auprès des enfants n'ont pas pu être organisées, faute de professeurs participants.

Mme Hiltpold indique que le Conseil administratif a bien pris note des demandes et recommandations. En commission, elle avait évoqué une mini-cité des métiers carougeoise. Elle souligne cependant qu'un tel projet nécessite un budget considérable et une immense organisation, et que ce n'était pas ce que le Conseil administratif proposait. Mais celui-ci étudiera bien entendu ce qui peut être mis en place pour la promotion et les relations avec les entreprises et pour avoir des contacts auprès des écoles et des cycles. Concernant ensuite la consultation des jeunes, elle est prévue. Mais plutôt que de partir tête baissée, il a été décidé d'attendre l'engagement de la personne qui sera responsable du secteur

jeunesse, dont le poste est au budget. Le descriptif de ce poste prévoit que cette personne sera aussi responsable pour les actions citoyennes. La procédure de recrutement est aujourd'hui terminée. La consultation des jeunes sera donc mise en place dès septembre. Mme Hiltpold ajoute que la problématique de la jeunesse sera volontiers discutée lors d'une commission sociale à l'automne. Il sera simplement nécessaire de clarifier au préalable les attentes, pour pouvoir bien préparer cette commission.

Mme Merle apporte une remarque complémentaire à l'intervention de Mme Hiltpold. Pour elle, il était frappant de voir que les intervenants, l'entreprise Sedelec comme la Commune de Coligny, ont beaucoup insisté sur la problématique des stages qui sont très difficiles à trouver. Si la Commune veut ajouter une plus-value à l'accessibilité de l'apprentissage, c'est là-dessus qu'il faut s'orienter, pour mettre en contact les entreprises à même de proposer des stages (qui, souvent, comme l'a dit M. Voignier, sont perdues, ne savent pas qu'elles peuvent le faire ni comment le faire) et les jeunes écoliers, pour lesquels il est aussi difficile d'identifier des entreprises pouvant les employer pour des stages découverte. L'entreprise Sedelec a mentionné en commission qu'elle insistait beaucoup sur cette offre de stages qui permettent aux écoliers de se rendre compte s'il s'agit vraiment du métier qu'ils veulent faire. Cela entraîne bien moins d'abandons par la suite, par rapport à un jeune qui commence un apprentissage sans avoir fait de stage en entreprise et qui se rend compte six plus tard que ce n'est pas ce qu'il veut faire.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point, les motionnaires ayant décidé de retirer la motion conformément à l'art. 60 du règlement du Conseil municipal.

9. MOTION 024-2022 P : GRANDE BRADERIE « AUTOMNE-HIVER »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande à la secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

PROJET DE MOTION

Au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge

GRANDE BRADERIE « AUTOMNE-HIVER »

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que la Grande Braderie organisée par la Ville de Carouge durant le mois de mai est un immense succès populaire.

Considérant la volonté de la Commune de promouvoir une cité accueillante et vivante et, à cette fin, de soutenir les espaces et occasions de rencontre avec les visiteurs venant de tout le canton.

Vu l'importance pour les participants au vide-boutique de pouvoir vider leur stocks automne-hiver.

Vu l'importance pour les participants au vide-grenier de réduire le gaspillage et encourager la consommation des objets de seconde main à mini prix.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge,

Invite le Conseil administratif

- A permettre aux commerçants et artisans ainsi qu'aux habitants de la Ville de Carouge de bénéficier d'un second week-end de braderie en automne/hiver, selon les mêmes modalités que celle du mois de mai.

- A promouvoir l'évènement auprès du public

Date du dépôt : Carouge, le 16 juin 2022

Groupe Le Centre -PVL Carouge

Mme Kaytak profite d'avoir la parole pour féliciter M. le Président pour son élection. Elle lui souhaite une bonne année de présidence. Elle adresse également ses félicitations à Mme Molinari pour son rôle de maire. Elle procèdera seulement à une brève présentation de la motion, dont le titre est explicite et qui a été déposée par le groupe Le Centre-Vert'libéraux. Cette motion est un soutien concret aux artisans et aux commerçants, ainsi qu'aux ménages qui ont parfois des difficultés à boucler les fins de mois. Son but est aussi de dynamiser les quartiers de Carouge. La braderie est devenue une véritable institution qui profite également aux restaurants et aux cafés. Si le groupe Le Centre-Vert'libéraux demande de fixer un autre week-end en automne, c'est parce qu'il pense qu'une braderie par année n'est pas suffisante. L'année passée, suite aux restrictions sanitaires, la Ville de Carouge avait déplacé le vide-greniers de mai à octobre, ce qui avait permis de liquider les doudounes, les vestes et les pulls. Cela avait beaucoup été apprécié par la population. De plus, une braderie en automne permettrait aux enfants qui vendent leurs jouets sur la place de Sardaigne de ne pas être en plein cagnard toute la journée. Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre-Vert'libéraux espère que le Conseil municipal fera un bon accueil à cette motion.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Au nom du groupe socialiste, M. Lauret propose de renvoyer la motion en commission Entretien du domaine public.

M. Morex soutient la proposition du bureau de faire une discussion immédiate.

M. Barbuzzi ne comprend pas pourquoi la motion serait renvoyée en commission, dès lors que Carouge a déjà une braderie au printemps et que l'invité mentionne expressément que ce sont les mêmes modalités qui s'appliqueraient pour cette seconde braderie. Si les membres du Conseil municipal ont des questions à propos des braderies, une commission pourrait être convoquée mais, en l'état, la motion demande simplement la même organisation que pour la braderie du printemps. Un renvoi en commission signifierait vraisemblablement que la braderie ne pourrait pas être organisée cet automne, alors que l'idée serait de la faire si possible déjà cette année. C'est la raison pour laquelle M. Barbuzzi trouve malheureuse cette proposition.

Mme Lammar fait part de quelques éléments qu'elle invite le Conseil municipal à prendre en considération lors de sa décision. Si la braderie a été, en 2021, un grand succès à l'automne, force est de constater qu'elle s'inscrivait dans une période où de nombreuses manifestations avaient été annulées. Normalement, de septembre à décembre, beaucoup de manifestations ont lieu : en 2022, la vogue, Les Murs du Son, le brunch du goût, les vernissages du musée, le parcours céramique, les fêtes de la FASE avec la maison de quartier et les TSHM, le théâtre itinérant proposé par le Théâtre de Carouge, ainsi que diverses manifestations en suspens (la Fête japonaise, Run to Run, la fête du petit bétail). Puis il y a le montage de la patinoire dès mi-octobre, les illuminations d'hiver, les concerts d'automne, le marché de Noël et l'Escalade dans les écoles. Par conséquent, il ne sera pas facile de trouver une date pour une braderie d'automne, sachant que les équipes sont déjà fortement sollicitées pour toutes ces manifestations. De plus, la braderie représente un travail particulièrement conséquent pour l'administration communale, soit environ 150 heures pour le service des affaires culturelles, 290 heures pour le SVEM, 60 heures pour la police municipale, 10 heures pour le service des affaires sociales, 40 heures pour le PEJ, ainsi qu'un certain nombre d'heures pour le CAVS. Au vu des ressources actuelles et des manifestations futures, il faudra, si le Conseil municipal décide qu'une braderie aura lieu cet automne, engager du personnel de manière temporaire pour pouvoir assumer cette manifestation. Enfin, Mme Lammar signale que les commerçants ne sont pas particulièrement favorables à un vide-boutiques à l'automne, puisque c'est à ce moment-là qu'ils entrent leurs nouvelles

collections. C'est ce qu'ils avaient dit à la Commune lorsqu'elle leur avait proposé un vide-boutiques à l'automne dernier.

Mme Turgut Bandelier remercie Mme Lammar pour ces informations qui auraient été demandées en commission et qu'elle vient de leur fournir. Personnellement, elle soutient la discussion immédiate. Un renvoi en commission pour ce sujet est inutile.

Au contraire, M. Mützenberg considère qu'au vu des éléments donnés par Mme Lammar, une commission devrait se pencher plus sérieusement sur la question. Il souhaiterait savoir quelles sont les conséquences financières du nombre d'heures qui viennent d'être annoncées et ce que les commerçants pensent de cette braderie. À son avis, il n'y a pas urgence. Sur le principe, il n'est pas opposé à une braderie en automne, mais il souhaite des explications complémentaires. Par conséquent, il maintient que la motion doit être renvoyée en commission.

M. Von Burg demande une suspension de séance.

La séance est suspendue dix minutes.

Selon M. Morex, une discussion immédiate suffit. Mme Lammar a donné plus tôt toutes les informations nécessaires. La seule qu'elle n'a pas donnée est celle relative au coût, et elle peut certainement le faire maintenant.

Mme Lammar mentionne que le coût n'a pas encore été totalement établi. Pour le SVEM, le coût supplémentaire serait de CHF 27'000.-. A cela, il faudrait ajouter du personnel temporaire et/ou externalisé, y compris les locations de véhicules pour le transport, sachant aussi qu'à l'automne, beaucoup de matériel est déjà utilisé pour d'autres manifestations. Il faudrait certainement aussi des renforts, avec des engagements temporaires, pour les autres services qui seraient mobilisés pour cette braderie. Il faut donc en tout cas compter CHF 27'000.- en plus pour le SVEM, doubler le budget dédié au niveau du service des affaires culturelles qui est actuellement de CHF 5'000.-, et cela sans arriver à absorber les 150 heures supplémentaires dans les agendas actuels, ce qui signifie engager du personnel temporaire et/ou externalisé, qui nécessitera de toute manière un encadrement de la part des collaboratrices et collaborateurs actuels. Mme Lammar précise que le coût de l'engagement externalisé n'a pas encore été estimé. Mais il faudra du renfort et il faudra payer ce renfort.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la proposition de renvoyer la motion en commission Entretien du domaine public.

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est refusé par 14 non, 10 oui et 5 abstentions.

Par conséquent, le Président ouvre la discussion.

Pour M. Prod'hom, cette proposition tombe sous le sens. Les Verts ont le souci que les objets s'échangent et soient recyclés. Cette motion va dans le sens de ce dont la population a besoin et envie de faire maintenant, plutôt que de la surconsommation. La braderie permet aussi de créer du lien social. Elle est appréciée par la population, aussi bien par les adultes que par les enfants. M. Prod'hom ne doute pas que l'administration sera créative et trouvera une bonne solution pour proposer cette manifestation.

M. L. Antonioli mentionne que le groupe PLR espère que cette deuxième braderie pourra avoir lieu cet automne déjà. Dans ce cas, il serait intéressant de présenter au Conseil municipal, à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, un bilan sur la pertinence d'avoir deux braderies dans l'année, sachant que, parfois, même des idées qui tombent sous le sens ne s'avèrent finalement pas concluantes.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 17 oui, 7 non et 5 abstentions.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

12. PETITION 008-2022 P : POUR DES TOILETTES SALUBRES A LA PLACE DU MARCHÉ

Cette pétition, munie de 61 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 13 juin 2022 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Pétition pour que l'installation de toilettes salubres fixes ou éphémères lors du marché soit une prioritaire pour notre Conseil administratif carougeois

En effet, après discussion avec plusieurs commerçants, il s'avère que le sujet a été déjà abordé très souvent. Plusieurs e-mails ont été envoyés. Force est de constater qu'hélas, rien n'a été fait jusqu'à présent. Nous ne voulons plus des paroles, mais des actes : des toilettes propres avec un « pschitt » désinfectant, comme il en existe presque partout maintenant, qui permettrait aux gens de désinfecter la cuvette avant utilisation, une luminosité décente pour que nos enfants puissent y aller en toute sécurité, une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite afin qu'elles puissent y accéder facilement et, enfin, des toilettes en nombre suffisant pour que nos commerçants mobiles qui participent activement à la vie et à la sympathie du quartier puissent se soulager rapidement. Même pour la buvette, qui est pourtant là la moitié de l'année, il n'y a que ces WC insalubres inchangés depuis des décennies.

Après discussion avec le Conseil administratif, j'ai pu constater que, malgré leur bonne volonté, c'était un peu compliqué. Cela devrait pourtant être une priorité. Pourquoi ne pas condamner les anciennes et poser des nouvelles sur l'emplacement ? Ne pourriez-vous pas poser les mobiles utilisés lors des manifestations sur la place devant l'église les jours de marché ? Une boîte à suggestion pourrait être ouverte afin de vous aider à trouver une solution.

Les jeudis, cette place du Marché est bondée, cela attire des gens de toutes générations et tous horizons. Cette animation est très appréciée par la population et fait partie de l'âme du quartier. Cette situation n'est agréable pour personne, ni même les bars et restaurants alentours qui se voient obligés de refuser l'accès de leurs commodités aux non-clients.

Il faut vraiment trouver une solution. Merci.

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement, pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement, sans traitement.

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

M. Gerster est d'avis que la pétition est assez claire et qu'il faut la renvoyer au Conseil administratif, qui viendra avec une solution. Les pétitionnaires seront contents que le Conseil municipal leur réponde

encore plus vite, et de savoir que la Commune avance sur ce dossier, qui traîne depuis longtemps. M. Morex en a parlé lors d'un Conseil municipal ; ils sont tous conscients de l'état de ces WC qui malheureusement ne s'améliore pas avec le temps. M. Gerster pense qu'il faut donner un message fort, que ce dossier doit avancer et que le Conseil administratif doit venir avec une solution.

Mme Lammar a le plaisir d'informer le Conseil municipal que, désormais, une entreprise est présente dans les toilettes de la place du Marché les jeudis soir et samedis matin lors des marchés. Et bien sûr, la réflexion est en cours, mais il est complexe de trouver une solution pérenne pour ces questions de toilettes à la place du Marché mais également à la place de Sardaigne.

M. Voignier considère qu'il faut effectivement donner un message fort et répondre sans tarder aux pétitionnaires, parce qu'il y a un problème d'insalubrité. Mais il invite aussi le Conseil administratif à revenir vers le Conseil municipal prochainement, lors d'une commission de son choix, afin de parler des problèmes de toilettes dans toute la commune. Les pétitionnaires se sont concentrés sur un lieu, mais il y a beaucoup d'endroits sans aucunes toilettes. M. Voignier pense par exemple au périmètre des Tours, au terrain de foot, etc. Il faut se pencher sur cette problématique et prendre des décisions. M. Voignier évoque également les toilettes dans les parkings souterrains qui sont fermées depuis des années. D'autres communes ont des toilettes dans leurs parkings souterrains. Des solutions sont donc possibles.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de Mme Molinari à la question orale 092-2022 de M. Voignier relative à une entreprise qui traite la ferraille dans le secteur de Jacques-Grosselin et qui créait des nuisances et du bruit

Le service de l'urbanisme a pris contact avec le SABRA qui a confirmé qu'ils se chargeraient de transmettre un courrier de rappel des horaires et des conditions d'exploitation à l'entreprise en question, qui a déjà été à l'origine de nuisances en 2018 et pour laquelle le SABRA était déjà intervenu à l'époque.

Réponse de Mme Molinari à la question orale 097-2022 de M. Gubler relative aux travaux sur la rue Alexandre-Gavard

Pour rappel, M. Gubler indiquait qu'en date du 24 mars, les habitants n'avaient pas constaté le début du chantier. Il s'interrogeait sur la raison pour laquelle les travaux n'avaient pas commencé et se demandait si la date du début du chantier était connue.

La réponse est la suivante.

Des travaux de fouilles dans les chaussées et trottoirs pour le renouvellement des réseaux Eau, Gaz et Electricité ont été planifiés et réalisés dans le secteur de la rue Alexandre-Gavard à partir de l'automne 2021 par les SIG.

Par la suite et profitant des installations de l'entreprise déjà en place, la Ville de Carouge a commencé à partir de fin mars 2022 la poursuite de la mise en place du Plan Lumière en procédant au remplacement de l'alimentation électrique et au renouvellement des luminaires de la rue. Quelques retards de livraison d'équipement ont entraîné un léger report des travaux, mais dans l'ensemble les délais ont été tenus et la rue bénéficie dès à présent de réseaux de distribution remis à jour et d'un éclairage public flambant neuf.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite 022-2022 du 19 mai 2022 posée par Mme Leuzinger relative au « Conseil administratif à votre écoute »

Mme Leuzinger souhaitait un bilan du « Conseil administratif à votre écoute ». Pour rappel, il s'agit de séances portes-ouvertes que le Conseil administratif tient tous les premiers jeudis du mois entre 16h et 18h et lors desquelles la population peut venir le rencontrer.

La réponse est la suivante.

La prestation du Conseil administratif à votre écoute reçoit depuis 2011 environ 5 à 6 personnes par permanence.

Les demandes enregistrées sont diverses, des remerciements à la plainte, des signalements de désagréments aux doléances, ainsi que des propositions diverses. Elles proviennent soit de collectifs soit de démarches individuelles.

Selon les demandes, les réponses sont données immédiatement ou transmises aux services pour le suivi.

Il est à noter que la population apprécie fortement que les trois conseillères administratives soient présentes à chaque permanence.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite 020-2022 du 28 avril 2022 posée par le groupe socialiste qui souhaitait savoir si les passages piétons de la commune sont aux normes de sécurité

Les passages piétons existants sur Carouge n'ont pas fait l'objet d'un recensement systématique en matière de respect de la norme VSS. Les services de l'administration ne disposent donc pas de base de données dédiée pour répondre aux questions très spécifiques qui sont posées.

Nous pouvons en revanche dénombrer sur Carouge quatre « points noirs » identifiés sur la période de référence 2019 / 2021. La détermination des "points noirs" se base sur la norme VSS SNR 641 724 qui est en vigueur depuis 2013. La notion de "point noir" a vocation à repérer les secteurs les plus accidentogènes, sur la base de données relevées sur trois ans consécutifs. Le repérage est opéré à partir d'une application informatique mise à disposition par l'office fédéral des routes et alimentée par les données de la police cantonale, sous la responsabilité et le suivi de l'Office cantonal des transports. Les données collectées sont donc tout à fait officielles, et par ailleurs disponibles sur le site SITG.

Le quatre "points noirs" recensés sur Carouge sur la période de référence 2019 / 2021 sont :

- > Carrefour Montfalcon / Centenaire / Débridée (dont 1 accident recensé impliquant un piéton)
- > Avenue Vibert à l'approche de la rue Grosselin (dont 1 accident recensé impliquant un piéton)
- > Rondeau de Carouge côté route de Drize (dont 1 accident recensé impliquant un piéton)
- > Débouché des locaux de la voirie sur la route du Val d'Arve (dont 0 accident recensé impliquant un piéton)

Aucun des accidents relevés sur ces lieux ne pose de question spécifique en matière de visibilité. Les causes d'accident relevées sur ces secteurs concernent en effet pour l'essentiel des fautes d'attention, de comportement ou de non-respect des règles de la circulation. A noter que tous les passages piétons situés sur ces secteurs sont conformes à la norme VSS SN 640 241.

Au-delà de ces cas particuliers, le Conseil administratif veille à saisir toutes les possibilités d'intervention pour optimiser la sécurité sur les voies de circulation, et tout spécialement pour les usagers des mobilités douces, à priori plus vulnérables que les usagers des autres modes.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite 023-2022 de M. Baertschi qui faisait part d'une petite altercation au stand de glaces à la place du Marché

Le Conseil administratif confirme que l'attribution de cet emplacement de buvette saisonnière se fait à travers un appel d'offre et que le contrat est établi pour cinq saisons allant du 15 mars au 15 octobre de chaque année.

Le dernier appel d'offre a été publié dans la FAO le 30 avril 2021 pour un début d'exploitation en mars 2022. L'autorisation d'exploiter est régie par le règlement sur les installations saisonnières de la Ville de Carouge (LC 08 841) et court jusqu'au 15 octobre 2026.

Lors de ce dernier appel d'offres nous n'avons reçu que deux dossiers dont un incomplet et hors délais. Le dossier complet déposé par Madame Sarah Wetzel propose une nouvelle installation qui répond aux critères de sélection. Les visuels de l'installation proposée ont été soumis au préavis du service des monuments et sites qui a formulé une demande de projet modifié, ce que l'exploitante a fourni.

L'exploitante est informée que des groupes de visites guidées peuvent se réunir autour de la fontaine. La terrasse est d'ailleurs installée de manière à laisser un espace de passage entre le mobilier et la fontaine. Bien entendu, un comportement respectueux et courtois est attendu de la part de l'exploitante et de son personnel.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite 019-2022 de M. Jacot qui s'inquiétait de la souffrance du personnel à la piscine

En tout premier lieu, il sied de relever qu'en aucun cas les problèmes sont mis sous le tapis sans être abordés, bien au contraire.

Depuis 2019 déjà plusieurs actions ont été menées auprès du personnel de la piscine et les collaboratrices et collaborateurs ont été entendus à plusieurs reprises, dans différents contextes et avec plusieurs partenaires internes et externes, orientés soit sur la dynamique d'équipe avec des psychologues du travail, soit sur l'établissement de certains faits avec un support juridique, soit sur l'organisation avec un conseil spécialisé.

Les modalités ont également été diverses selon les thématiques, soit des entretiens individuels confidentiels, des consultations individuelles et des consultations collectives afin de permettre à la fois l'expression libre de chacun et chacune et le partage en équipe.

Lors de ces échanges et au fur et à mesure des actions de résolutions, d'autres problématiques étaient portées à notre connaissance, qu'elles soient vérifiables ou de l'ordre d'un ressenti.

L'audit mené a toutefois relevé un certain nombre de problèmes au niveau organisationnel, managérial et relationnel.

Successivement, des discussions ont été menées concernant le management, l'équité de traitement, les modalités de communication, l'organisation structurelle et les horaires. A la suite de ces échanges des décisions temporelles à court terme ou pérennes ont été prises pour résoudre cette situation relationnelle complexe.

Aucune interdiction relationnelle n'a évidemment été posée, les interactions organisationnelles ont néanmoins été structurées avec des modifications de rôle qui ont été dûment communiquées, qui correspondaient aux attentes exprimées du personnel et qui ont été nécessaires afin de pouvoir régler l'ensemble du passif et se concentrer sur la refonte organisationnelle.

C'est ainsi que nous avons pu, depuis l'automne passé, orienter la démarche sur les questions organisationnelles, socle fondamental pour des relations de travail harmonieuses, permettant de

clarifier les missions et tâches qui en découlent, les rôles et responsabilité ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Nous avons abouti sur une première étape qui comprend :

- la vision globale du secteur sport avec la mise en place d'une organisation transversale sur l'ensemble des structures concernées ;
- la définition de la structure managériale permettant de renforcer le rattachement de la piscine dans un ensemble organisationnel avec la mise au concours de deux postes, sur la base des postes vacants, à mi-avril, de chef ou cheffe d'équipe et de responsable des infrastructures ;
- l'évolution vers une totale polyvalence des gardiens et gardiennes de bain en gardiens et gardiennes polyvalentes ;
- l'augmentation des connaissances et compétences de ces derniers et dernières sur différents aspects du métier ;
- la révision des horaires pour cette période estivale permettant des pauses régulières, l'attribution des périodes de vacances souhaitées et l'élargissement du rôle des gardiennes et gardiens fixes. Les planifications horaires seront encore consolidées en intégrant la période hivernale, la polyvalence ainsi qu'une réflexion sur la cohérence entre les heures de présence obligatoire et les heures d'ouverture aux différents publics.

A ce sujet, il sied de relever la complexité de ces planifications liées à l'irrégularité des horaires d'ouverture, la diversité des publics, la nécessité d'assurer un effectif complet en tout temps lors de la présence du public pour des raisons de sécurité et le souhait légitime de vacances estivales. Quelles que soient les améliorations apportées, le gardien ou la gardienne aura toujours un métier avec des horaires irréguliers et une activité principale de surveillance.

Tous ces éléments ont été présentés au personnel en présence de la conseillère administrative déléguée et du secrétaire général au mois d'avril et nous continuons à les impliquer dans cette démarche et cela jusqu'à son aboutissement total et final.

Les orientations sont définies et claires et nous sommes rentrés, depuis le début de la saison d'été, dans une phase de mise en œuvre concrète et de consolidation ainsi que d'accompagnement au changement avec la nécessité que les gardiens et gardiennes s'inscrivent également dans cette dynamique et tournent la page du passé.

Depuis le début de la saison d'été, une communication quotidienne est assurée entre la direction et l'équipe de la piscine. Après un mois de recul, les collaborateurs nous ont fait part de retours positifs concernant les modalités organisationnelles mises en place.

Le climat de travail a sensiblement évolué de manière positive avec une sérénité retrouvée et la perspective d'engagement ces prochaines semaines d'un chef ou d'une cheffe des infrastructures sportives qui permettra de mettre en place une structure managériale pérenne de l'équipe des gardiens et de gardiennes de bain polyvalentes.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite 021-2022 de Mme Sana Oppliger qui portait sur l'installation de distributeurs de protections périodiques et l'état d'avancement de la motion y relative

Le service des affaires sociales est en lien constant avec le DIP, soit avec Mme Liv Ducrocq, la secrétaire générale adjointe. Pour rappel, dans un premier temps le département voulait soutenir les projets ou les initiatives des étudiantes et étudiants des seuls degrés secondaires. En ce qui concerne les écoles primaires, il était prévu que les jeunes filles pouvaient s'adresser à l'infirmière scolaire. Tout récemment, et la presse s'en est fait écho, la position du DIP a évolué dans le sens de mettre à

disposition des enseignants et enseignantes des classes de 7P et 8P ainsi que des infirmières scolaires des protections périodiques pour les élèves qui en auraient besoin. De plus cette thématique sera abordée systématiquement pour les élèves des trois derniers degrés de l'école primaire.

Je me réjouis de cette évolution positive qui montre combien la Ville de Carouge à travers ses premières initiatives de pose de distributeurs dans différents lieux publics avait su répondre à un véritable besoin. A cet égard, je vous informe de l'installation prochaine de quatre distributeurs supplémentaires : un à la ludothèque et trois à la piscine des Pervenches.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Von Burg : Pollution lumineuse nocturne

Si l'on devait considérer l'assistance plus que réduite à une récente conférence à Carouge sur les effets nocifs de la pollution lumineuse nocturne sur les nombreuses espèces animales qui vivent la nuit, cette question préoccupe peu les Carougeois. Mais je préfère croire que ce désintérêt n'était dû qu'à des circonstances extérieures. On y apprenait entre autres choses qu'une majorité d'espèces animales vit la nuit, en particulier la petite faune. On y découvrirait aussi à quel point l'évolution de notre vie en société, notamment notre peur de l'obscurité, constitue un danger pour la vie sauvage.

Comme l'autre famille présente en dehors de moi était celle de notre Conseillère administrative Verte, j'en déduis que ce problème est pris en considération par la Commune. Néanmoins j'aimerais savoir ce que la Commune a déjà entrepris, et surtout ce qu'elle compte entreprendre à l'avenir pour atténuer les effets nocifs de nos éclairages nocturnes, tant publics que privés.

Questions orales

M. J.-M. Antonioli : Remerciements et tri des déchets

M. J.-M. Antonioli se fait l'écho de familles qui hébergent des personnes venant d'Ukraine. Tout d'abord, un remerciement doit aller au service des affaires sociales pour la gestion et la rapidité du traitement des dossiers des personnes venant de ce pays. S'il paraît compliqué pour certains de faire la démarche d'accueillir des personnes d'autres cultures, force est de constater que cela se passe bien. Non seulement la reconnaissance de l'aide fournie est appréciée, mais également le contact intergénérationnel et culturel. Si vivre en communauté reste assez facile du fait de leur ouverture d'esprit vers la façon de faire locale, un point noir subsiste : le tri. La constatation est pour le moins déroutante. Cette notion leur est totalement absente et cela reste un combat au quotidien que de faire comprendre que le tri est une chose extrêmement importante. En effet c'est un combat perpétuel que de faire connaître et surtout comprendre pourquoi il faut trier les déchets. M. J.-M. Antonioli pense qu'il serait bien de faire un petit explicatif pour les personnes étrangères, qu'elles soient d'Ukraine ou même d'ailleurs, avant de les introduire dans des familles, ceci afin de les informer et de leur faire comprendre le mécanisme de la valorisation des déchets.

Mme Molinari remarque qu'en effet, même si les pays en question ne sont pas si éloignés que cela, il y a malgré tout des pratiques différentes. Elle rappelle par ailleurs que la mise en place d'un système de tri ne s'est pas non plus faite ici du jour au lendemain, d'où les campagnes nombreuses et variées que la Commune lance régulièrement pour qu'il n'y ait pas de déchets compostables dans les sacs poubelle noires, qu'on ne jette pas de verre dans la poubelle, etc. Encore aujourd'hui, c'est un combat permanent. Mme Molinari comprend la remarque de M. J.-M. Antonioli qui laisse apparaître une certaine frustration. Elle se renseignera pour voir dans quelle mesure une information sur le tri pourrait être envisagée par le biais d'un *flyer* dans d'autres langues que le français. Cela pourrait être une piste. Mme Molinari apportera à M. J.-M. Antonioli une réponse plus détaillée ultérieurement.

Mme Uldry : Zone piétonne

Mme Uldry relève que, lors de l'inauguration de la nouvelle zone piétonne, il y avait de la végétation et une fontaine à eau. Elle se demande pourquoi la végétation n'a pas été conservée, même provisoirement, et pourquoi la fontaine à eau a été enlevée, surtout par ces grandes chaleurs. Elle regrette que cette zone ait été aménagée uniquement pour l'inauguration et qu'il n'y ait plus rien aujourd'hui.

Mme Molinari abonde dans le sens de Mme Uldry : l'aménagement avec ces arbres était magnifique. Lors de son discours, elle a expliqué qu'il s'agissait d'une installation éphémère pour deux raisons. Elle y reviendra après avoir répondu sur la fontaine. Celle-ci se situe d'habitude sur la place de Sardaigne. Mme Molinari peut dire que, le jour même, plusieurs personnes lui ont demandé où était passée « leur » fontaine. Il faudra peut-être avoir à terme deux fontaines, mais il semblait normal de la déplacer ici pour l'inauguration, sachant que beaucoup de monde s'y trouverait et qu'on annonçait 36°. Cela dit, le besoin en eau, le besoin en fraîcheur, le besoin en ombre et le besoin en végétation et en arbres est primordial, de plus en plus, dans la cité de Carouge comme ailleurs. Concernant les arbres, il faut savoir qu'ils avaient été « kidnappés ». Mme Molinari rappelle qu'un processus de concertation et de co-construction de l'aménagement de la rue des Horlogers a eu lieu. Cette rue est en train d'être transformée et est actuellement une source très importante de chaleur parce qu'elle est entièrement goudronnée, hormis quelques petits îlots de végétation qui ne sont manifestement pas suffisants. La concertation s'est déroulée au début de cette année. De nombreuses habitantes et habitants ont participé à trois soirées d'échanges et de discussions sur la façon d'améliorer la situation. La décision a été prise de réserver des arbres pour la rue des Horlogers. Aujourd'hui, il y a une ruée chez les pépiniéristes ; pour avoir des arbres, il faut les réserver bien à l'avance, parce que toutes les communes en souhaitent. Les arbres qui ont été installés pour l'inauguration ont donc été « kidnappés » parce qu'ils font partie du lot qui doit être placé sur la rue des Horlogers. Mais l'idée n'est bien sûr pas de laisser la rue Saint-Joseph nue comme elle l'est aujourd'hui. Une séance est d'ailleurs prévue début juillet avec l'association des habitants, l'association des personnes à mobilité réduite, l'ACAV ainsi que les Intérêts de Carouge, pour voir dans quelle mesure il est possible d'aménager cette rue. La Commune soutient la demande de végétalisation et la création d'un espace plus convivial et plus frais. Par ailleurs, il faut savoir que l'installation de pots ne peut être qu'une solution provisoire, parce qu'elle nécessite un entretien très important, sans parler des aspects techniques d'arrosage. Cela a été fait pour égayer la journée d'inauguration mais, pour la suite, la Commune veillera à trouver une solution qui puisse être fonctionnelle.

Si Mme Uldry a bien compris, Mme Molinari a installé une fontaine à eau pour l'inauguration parce qu'elle pensait qu'il y aurait du monde. Est-ce que cela signifie qu'elle pense qu'après l'inauguration, il n'y aura plus personne dans cette zone piétonne et qu'il n'y a donc pas besoin d'une fontaine à eau ?

Mme Molinari est convaincue que cette rue piétonne, comme le reste du secteur piétonnier, aura un grand succès. Encore ce matin, il y a eu une belle cérémonie de pose de plaques du chemin de Compostelle, en présence d'un groupe de pèlerins. Une solution pérenne pour une fontaine sera trouvée le plus rapidement possible, mais il ne s'agit pas de prendre à Paul pour donner à Pierre. Mme Molinari ajoute que la fontaine de la place de Sardaigne n'est peut-être pas non plus le meilleur modèle à intégrer au cœur-même de Carouge.

M. Lauret : Adaptation horaire TPG

M. Lauret revient sur le projet de résolution que le groupe socialiste avait déposé au Conseil municipal du 16 décembre 2021 pour l'adaptation de l'horaire TPG à l'arrêt Grange-Collomb pour le bus 44. Il souhaite savoir si les discussions ont avancé, sachant que des changements d'horaires sont prévus et programmés au sein des TPG.

Dernièrement, lors du voyage des conseillers et conseillères administratives, Mme Molinari a eu l'occasion d'avoir un échange avec des représentants des TPG. Le dossier est en cours, mais elle ne peut pas encore donner de retour spécifique.

M. Mützenberg : Point d'eau

M. Mützenberg allait poser la même question que celle de Mme Uldry. Il ne peut que soutenir l'idée d'installer une autre fontaine provisoire sur la rue Saint-Joseph, dès cet été.

M. Peterschmitt : Octroyer un peu d'ombre

La question de M. Peterschmitt concerne aussi un point d'eau, mais qui est destiné aux jeux. A la place de l'Octroi, les jours de grande chaleur, les enfants jouent souvent dans la petite fontaine. Or, cet endroit n'est pas du tout ombragé. Pour les parents qui accompagnent leurs enfants et même pour ces derniers, un peu d'ombre serait bienvenu, ne serait-ce qu'en termes de santé publique. Serait-il possible d'installer un petit aménagement qui leur permettrait de s'abriter un peu ?

Mme Molinari a fait le même constat que M. Peterschmitt et d'autres personnes lui ont également relayé cette problématique. Ses services sont en train d'étudier une solution. Au vu de la taille réduite du bassin, poser une tenture serait plus compliqué qu'à la place d'Armes, par exemple, où cela a pu être fait. Mme Molinari en profite pour signaler que des toiles seront également posées au parc des Pirates.

M. L. Antonioli : Ombrage parcs

M. L. Antonioli relève que des dispositifs d'ombrage ont été installés notamment au parc Cottier et au parc des Moraines. Il demande quelles sont les prochaines étapes qui ont été planifiées pour la mise en place des toiles dans les parcs, sachant que cela représente un certain travail et qu'il faut prendre en compte certaines contraintes notamment de prise au vent.

Comme Mme Molinari vient de le dire, la prochaine étape sera le parc des Pirates (square de Montfalcon). La surface étant relativement grande, il faudra porter une attention particulière à la prise au vent – heureusement, il s'agit d'un lieu relativement fermé et les courants ne sont pas aussi forts qu'ailleurs. Mme Molinari ajoute qu'à chaque rénovation d'une place de jeux, la Commune essaie de recourir à ce système quand il n'est pas possible de planter des arbres.

M. Calame : Halles de la Fonderie

M. Calame se réfère à la communication de Mme Lammar concernant les Halles de la Fonderie, qui consistent en une friche industrielle utilisée par la Commune mais également en des locaux mis à disposition d'une association qui s'appelle « La Fonte » et qui monte des projets culturels dans ces petits bâtiments annexes. En entendant l'annonce de la fermeture définitive des Halles de la Fonderie, qui sont un de ces lieux provisoires mais très précieux pour les cultures émergentes, il s'est posé les questions suivantes. Quelles sont les possibilités pour La Fonte de se maintenir à cet endroit, c'est-à-dire en périphérie du bâtiment principal qui doit être fermé ? Par ailleurs, d'autres opportunités de lieux dans des friches industrielles pourraient-elles se présenter pour la culture émergente ?

Dans sa communication, Mme Lammar a bien parlé des halles, et non pas des ateliers. Ceux-ci, qui sont effectivement occupés par le collectif La Fonte, sont aussi dans un état assez piteux, mais la dangerosité est un peu moindre, sachant que la problématique de la sécurité des halles provient de la grande portance de ce bâtiment (grand toit et grand plafond). La configuration des ateliers est différente. Par conséquent, La Fonte peut rester dans ces ateliers. La question se pose de savoir, une fois les halles fermées, ce que la Commune en fera jusqu'au vote du PLQ et à la concrétisation des réalisations. Il faudra un certain temps avant d'avoir un programme qui pourra s'inscrire dans le PLQ du futur quartier des Minoteries. La question est de savoir si la Commune laissera simplement les halles fermées ou si elle rasera et fera quelque chose d'autre à la place, auquel cas la question des ateliers

se posera aussi. Cette réflexion est en cours. La décision de fermeture est toute récente puisque la Commune a reçu le rapport il y a quelques semaines seulement. Mme Lammar ajoute que les représentants du collectif La Fonte seront intégrés dans cette réflexion sur la suite. Concernant la deuxième question de M. Calame, Mme Lammar mentionne que la Commune n'a pas vraiment de solution de rechange pour les halles, étant précisé que, ces dernières années, elles n'étaient utilisées que pour six événements par an, essentiellement communaux ou « para-communaux » : le parcours céramique, le bonhomme hiver, le printemps carougeois. En effet, au vu des questions de sécurité, la Commune avait drastiquement limité l'utilisation de ces halles par des tiers. De plus, l'utilisation était restreinte par le Canton à six utilisations par an. Une réflexion est en cours, mais la Commune n'a pas de solution de rechange immédiate pour la culture émergente.

Avant de clore la séance, le Président rappelle que la soirée se poursuit avec la traditionnelle garden party à Grange-Collomb. Il invite en outre les membres du Conseil municipal à soutenir leur équipe de football qui jouera le tournoi des élus et élues ce dimanche au stade de Perly et qui, il l'espère, ramènera la coupe à Carouge.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président souhaite un bel été et d'excellentes vacances à toutes et tous et lève la séance à 22h00.